

RAPPORT DU JURY

**Concours de projets d'architecture en pool pluridisciplinaire SIA 142
Procédure ouverte à deux degrés**

**Concours de projets à 2 degrés
Communaux D'Ambilly
Pièces A4 et A5**



Fondation Emma Kammacher



SCHS

Rapport du Jury

Juin 2018

Mot du Conseil d'Etat Antonio Hodgers Etat de Genève

La dernière étape d'une planification de longue haleine

Ce concours est la dernière étape d'une planification de longue haleine, dont les premières études ont débuté il y a près de vingt ans et dont les premières pièces sont actuellement en chantier. C'est, ni plus ni moins, un morceau de ville qui viendra progressivement s'ajouter au territoire de la Commune de Thônex.

Le temps long, en matière d'urbanisme, est à la fois un risque et une chance. Un risque, car les conditions et les acteurs changent et il peut exister la tentation de remettre en question les décisions précédentes. Une chance, car elle permet d'approfondir et d'ajuster progressivement la planification, d'étaler dans le temps les investissements des équipements et des espaces publics et aussi atténuer le choc qu'aurait pu constituer un développement qui serait intervenu d'un seul coup, comme ce fut le cas dans les années d'après-guerre.

Dans le cas présent, la qualité des planifications préalables – plan directeur de quartier et plan directeur communal – ont permis de donner des garanties solides aux différents partenaires. Les processus de concours pour chacune des cinq pièces urbaines ont fédéré les acteurs en les associant aux choix successifs.

Car il s'agit, dans une urbanisation en extension, de « faire quartier », c'est-à-dire de veiller à créer des conditions favorables à l'instauration d'une identité propre, pour faire en sorte que les futur-e-s habitant-e-s se sentent appartenir à ce qui sera pour eux un lieu de vie. En dissociant la conception de chacune des cinq pièces urbaines, tout en s'assurant que celles-ci s'insèrent de façon cohérente dans un ensemble, il deviendra possible de procurer une identité propre à chacune d'entre elles.

L'Etat a délibérément souhaité impliquer plusieurs maîtres d'ouvrages dès le début de ce processus, afin de les inciter à collaborer entre eux. Dans une seconde phase, une fois qu'aura été négociée la répartition des différents bâtiments, composant chaque pièce urbaine, d'autres concours seront organisés afin d'offrir une variété de conceptions architecturales et de modes de vie au sein de la même pièce. Les coopératives d'habitation pourront alors pleinement déployer leur philosophie afin d'impliquer les futurs habitant-e-s dans l'élaboration de leur lieu de vie, incarnant ainsi le premier exemple genevois d'urbanisme participatif à grande échelle.

Mot du Conseil Administratif Pascal Uehlinger Commune de Thônex

La Commune de Thônex s'apprête à connaître de grandes transformations dans les années à venir avec la réalisation des Communaux d'Ambilly, comprenant la construction de 2400 logements à l'horizon 2030. Il était essentiel pour les autorités thônésiennes que ce projet s'intègre durablement avec le reste de la ville, tout en permettant la création d'un lieu de vie dans lequel les nouveaux habitants ressentiront un sentiment d'appartenance lié à une identité propre. Pour permettre le développement d'une vie de quartier riche et diversifiée, une grande mixité de logements, des surfaces d'activités, des équipements publics et des espaces de rencontre et de loisirs ont dès lors été imaginés pour les premières pièces urbaines dont le chantier a déjà commencé.

C'est dans la poursuite de cette démarche que le concours de projet à deux degrés des Communaux d'Ambilly pour les pièces A4 et A5 a été organisé. Les 39 candidats qui ont pris part à la démarche ont parfaitement saisi les enjeux et les contraintes liés à ces futurs bâtiments et ont proposé des dossiers aux idées innovantes pour que les deux nouvelles zones s'inscrivent en toute cohérence dans le projet global.

A l'issue de cet exercice qui a permis un remarquable échange d'idées, il revient désormais de saluer la grande qualité des projets proposés ainsi que la diversité des réflexions menées par chacun des participants. De cette richesse de propositions, il ne fut pas aisé de départager les concurrents et de désigner le vainqueur. Pour faire face à ce choix difficile, il est alors apparu que la solution la plus adaptée pour le développement du futur quartier serait de récompenser deux lauréats, un pour chacune des pièces urbaines.

A travers des projets à la fois cohérents au futur lieu de vie et complémentaires aux infrastructures déjà imaginées, ces deux nouvelles pièces urbaines offriront à n'en pas douter des espaces de vie et d'habitat qualitatifs aux dimensions humaines, accueillantes et vivantes. Grâce à la mise en place notamment d'un marché couvert, d'un cinéma ou encore d'une architecture propice aux échanges et aux rencontres, nous ne pouvons que nous réjouir de la continuité dans laquelle elles s'inscriront par rapport aux aménagements déjà en construction (allée centrale, école et logements), permettant ainsi d'offrir une réelle plus-value au quartier dans son ensemble.

Mot du Président du jury Francesco Della Casa Architecte cantonal

Lors de ce tour de sélection, plusieurs propositions à caractère expérimental furent présentées, qui donnèrent lieu à des discussions nourries. Mais aucune d'entre elles ne parvint à réunir une majorité suffisante pour passer au tour suivant. D'autres, apparemment plus solides, obtinrent soit l'unanimité, soit une majorité claire en leur faveur.

A l'issue du second tour, après un classement établi à l'unanimité des membres du jury, la levée de l'anonymat a révélé que toutes les équipes sélectionnées lors du premier tour étaient composées de bureaux expérimentés et dotés d'un effectif important. Un résultat plutôt surprenant, au regard des ambitions déclarées.

On peut en inférer deux constats. L'un, plutôt rassurant pour les maîtres d'ouvrage, montre que la procédure anonyme à deux tours leur offre de bonnes garanties de sélectionner des mandataires chevronnés, à même de mener à bien une opération à grande échelle et de longue haleine. L'autre indique qu'un peu d'audace est indispensable si l'on entend promouvoir des solutions nouvelles. Une prise de risque somme toute mesurée aurait permis de donner une chance aux auteurs d'une ou deux propositions expérimentales de développer leur concept de manière convaincante et réaliste.

C'est précisément le pari tenté et réussi par le groupement de coopératives « Mehr als Wohnen », qui a vu une équipe de deux jeunes architectes trentenaires l'emporter lors du concours, puis ensuite mener à bien la réalisation de ce quartier.

Puissent les maîtres d'ouvrage s'inspirer d'un peu de cette audace lors des concours d'architecture et des procédures participatives qui seront menés ultérieurement pour développer les lots des deux pièces urbaines. Pour que celles-ci démontrent qu'aux communaux d'Ambilly, on fera « plus qu'habiter ».

De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !

Le jury d'un concours d'architecture est une forme de *Landsgemeinde*. On y réunit des représentants des collectivités publiques, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrage, des experts venus de plusieurs disciplines et de tous horizons. On y débat longuement, on y vote si des désaccords persistent, et parfois on débouche sur une décision unanime.

Ce concours, pour les deux dernières pièces urbaines des communaux d'Ambilly, portait sur un programme important, pour près de mille logements, avec l'ambition de s'inspirer des processus innovants développés durant cette dernière décennie à Zurich. Plus particulièrement celui de la Hunziker Areal, qui a été mis en place par le groupement de coopératives « Mehr als Wohnen ». Plusieurs maîtres d'ouvrage, spécialisés dans le modèle coopératif, ont donc été associés à cette consultation en deux tours, dont le premier visait à sélectionner entre dix à douze équipes, chargées ensuite de développer leur concept.

Sommaire

Sommaire	6
Démarche	7
1. Introduction	8
2. Objectifs du concours	8
2.1 Maîtres de l’Ouvrage et Organisateur.....	8
2.2 Les objectifs et attentes du concours.....	9
3. Critères d’appréciation	10
4. Composition du jury	11
5. Déroulement et Calendrier	12
6. Liste des projets rendus	13
7. Contrôle et conformité des projets rendus	13
8. Prise de connaissance des projets	13
9. Jugement du 1^{er} degré	13
9.1 Premier tour du jugement.....	13
9.2 Deuxième tour du jugement du 1er degré	14
9.3 Repêchage.....	14
9.4 Projets retenus pour le 2ème degré.....	15
9.5 Expertise des projets rendus	15
10. Jugement du 2ème degré	15
10.1 Expertise des projets rendus.....	15
10.2 Présentation des expertises par les spécialistes conseils	15
10.3 Jugement du 1er tour du 2ème degré	15
10.4 Repêchage	16
10.5 Jugement du 2 ^{ème} tour du 2 ^{ème} degré	16
11. Le jury continue son analyse avec les pièces A5	16
12. Classement	16
13. Attribution des prix	16
14. Considérations générales	17
15. Recommandations du jury	17
16. Analyses techniques	17
17. Levée de l’anonymat	17
18. Approbation du jury	18
Projets lauréats	19
Projets primés	31
Projets non primés	48
Projets écartés à l’issue du 1er degré (voir cahier annexe)	

Démarche

1. Introduction

Offrir des logements aux habitants de ce canton et à leurs enfants, préserver des espaces de nature, construire des espaces publics de qualité, développer la ville des courtes distances et améliorer la mobilité, voici les objectifs des grands projets urbains.

Ces secteurs de renouvellement et d'extension urbaine sont porteurs d'enjeux majeurs en termes d'urbanisation (logements, activités, équipements, etc.), de mobilité et d'environnement.

La démarche des grands projets organise l'assemblage de multiples enjeux et procédures d'un processus d'urbanisation. Elle mobilise, à cette fin, les instruments juridiques prévus par la loi genevoise, complétés par divers outils d'aide à l'aménagement. Sa mise en œuvre est assurée par

- **une maîtrise d'ouvrage canton commune(s)** qui est constituée pour chaque grand projet. Cette unité de la commande publique permet de maîtriser la trajectoire des projets, du lancement de la planification jusqu'aux réalisations, en passant par les étapes de concertation et d'information à la population ;
- **une maîtrise d'œuvre urbaine** qui est assurée par une équipe de professionnels mandatée pour l'ensemble du processus. Elle apporte la palette des compétences-métiers nécessaires (programmation, urbanisme, architecture, paysage, mobilité, environnement, foncier, devis et plan financier, pour les équipements collectifs, espaces publics);
- **une maîtrise d'usage** rassemble tous les acteurs de la concertation des grands projets. En nourrissant le processus d'élaboration en images et en pratiques du territoire, elle contribue à la qualité des projets.

Un opérateur urbain, constitué dès la phase opérationnelle, associe les acteurs fonciers (propriétaires des terrains, opérateurs immobiliers) et les autorités publiques. Il règle les conditions opérationnelles, foncières et financières nécessaires à la concrétisation des projets collectifs.

2. Objectifs du concours

2.1 Maîtres de l'Ouvrage et Organisateur

Les Maîtres d'Ouvrage :

Etat de Genève



Commune De Thônex



Fondation Emma Kammacher



Coopérative Les Ailes



Coopérative Codha



Coopérative Equilibre



Société coopérative pour l'habitat social



L'organisateur:

Serge SERAFIN
SERAFIN ARCHITECTES ASSOCIES SA



2.2 Les objectifs et attentes du concours

Le concours fait l'objet d'une procédure ouverte à 2 degrés pour les raisons suivantes :

Mise en œuvre du processus pour aboutir à réaliser les pièces urbaines A4 et A5. Le concept doit prendre en compte, la cohérence avec le premier PLQ qui traite de la pièce A2-B et des espaces publics et infrastructures de tout le quartier, les résultats des mandats d'études parallèles relatifs aux pièces A1 et A3, et le projet lauréat du concours concernant le groupe scolaire communal sur la pièce EP1. Il convient de prendre en considération, également, tous les espaces publics, les réseaux de mobilité et les infrastructures routières ou de gestion des eaux, jusqu'aux limites des périmètres, sujets du présent mandat.

Au premier degré l'objectif est de tester l'organisation générale, la forme urbaine, la configuration et la qualité des espaces libres, ainsi que les conditions de mobilité et d'environnement, sur les périmètres déterminés et sur la base du programme défini, ceci en symbiose et en synergie avec les projets existants.

Au deuxième degré, l'élaboration du projet pourra confirmer l'image directrice et la programmation du projet.

Les candidats doivent élaborer un projet sur les deux pièces. A noter que le jury pourra retenir au jugement final, un lauréat pour les 2 pièces A4 et A5 ou deux lauréats avec les pièces A4 et A5 séparées.

Compte tenu de la diversité du programme envisagé et de la nature différente des Maîtres de l'Ouvrage, en conformité avec le règlement SIA 142, les Maîtres de l'Ouvrage ont l'intention de confier au(x) lauréat(s):

- Un mandat pour toutes les étapes nécessaires à la planification du quartier.
- Un mandat complet ou partiel des prestations ordinaires, telles que définies dans les règlements SIA 102 et pour 25 % au minimum des droits à bâtir, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études, de construction, des autorisations de construire, des délais référendaires, de recours, etc.

Vu l'importance des lots à réaliser, les Maîtres d'Ouvrage peuvent confier les mandats de réalisation à plusieurs bureaux.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, l'architecte lauréat aura pour mission la mise en œuvre de l'image directrice et plus particulièrement la conception des espaces ouverts, publics et collectifs dans le cadre de l'élaboration du PLQ.

Pour le surplus, les modalités précises du ou des mandats d'architectes seront discutées avec les lauréats avant confirmation des mandats pour respecter, entre autres, les directives de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Les Maîtres de l'Ouvrage se réservent le droit de faire réaliser les travaux par un tiers, par exemple une entreprise générale. Dans ce cas, les lauréats se verront confier au minimum 64.5 % des prestations globales, y compris la direction architecturale.

A l'issue du concours, les Maîtres de l'Ouvrage se réservent le droit de modifier les accords :

Si les Maîtres de l'Ouvrage estiment que les lauréats ne disposent pas des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, les Maîtres de l'Ouvrage peuvent demander au bureau lauréat de compléter son équipe avec des mandataires en sous-traitance, choisis par les Maîtres de l'ouvrage et agréés par l'auteur du projet.

Il est par ailleurs précisé que :

- le candidat doit disposer des compétences professionnelles nécessaires à mener à bien les procédures AIMP pour les mandats des ingénieurs et pour l'éventuelle exécution des travaux. Ces prestations font partie intégrante des honoraires ;
- la présence de plusieurs Maîtres de l'Ouvrage est une donnée de base du concours et elle ne pourra pas engendrer une revendication d'honoraires supplémentaires de la part des lauréats.

Les Maîtres de l'Ouvrage précisent, conformément à l'art. 5.4 du Règlement SIA 142, qu'ils se réservent le droit de poursuivre le concours

avec un degré d'affinement anonyme, limité aux seuls projets qui restent en lice. Les concurrents retenus seront indemnisés avec un montant (à déterminer) indépendamment de la somme des distinctions susmentionnées. Dans ce cas de figure, le classement des projets n'aurait lieu qu'à l'issue de ce dernier degré.

Le candidat peut s'adjoindre les compétences dans les domaines, qu'il estime nécessaire à l'élaboration de sa proposition, sans que les Maîtres de l'Ouvrage ne puisse être contraint de s'engager sur des confirmations de mandats ultérieurs. Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat direct aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury. Il est rappelé que le jugement et/ou la recommandation du jury ne représente(nt) pas la décision d'adjudication du mandat.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail, un projet, faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise à la majorité des trois quarts des voix, et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent les Maîtres d'Ouvrages.

Construire un écoquartier pionnier et exemplaire

La volonté cantonale de faire participer un consortium de coopératives d'habitation, une fondation immobilière de droit public et avec l'intégration de personnes en situation de handicap dès la phase de planification, doit contribuer à améliorer la cohésion sociale et la mixité sociale dans le futur quartier. En effet, en s'impliquant dès la phase amont du projet, les futurs maîtres d'ouvrage et les habitants deviennent maîtres de leur développement et du futur quartier. Chaque partenaire devient ainsi un véritable acteur en définissant au mieux son programme et ses attentes. Ce quartier doit devenir un véritable espace de dialogue entre les acteurs du logement et les futurs habitants de sa conception à sa réalisation afin de promouvoir le concept du "vivre ensemble".

3. Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer avec le contenu du programme et seront examinés sous l'angle des principes du développement durable (économique, social et environnemental), du concept de société à 2000 Watt répondant ainsi aux objectifs que se donne un écoquartier pionnier et exemplaire. Le jury sélectionnera progressivement les projets, selon des priorités de jugement qu'il se sera fixé. Il a défini les critères suivants d'appréciation (sans ordre d'importance) :

1er degré

Les qualités urbanistiques ;
L'intégration dans le site, l'impact sur l'environnement et le rapport au voisinage existant et futur ;
Le Concept de mobilité ;
Le concept environnemental ;
Le traitement des échanges sociaux et du "vivre ensemble" ;
Une attention particulière, portée aux programmes spécifiques des différents Maîtres d'Ouvrage figurant en annexe ;
L'adéquation du projet avec :

- Le PLQ d'ensemble
- Les autorisations de construire des pièces urbaines A2 B et des espaces publics
- Les autorisations de construire du maillon routier
- Les projets de PLQ en cours d'élaboration sur les pièces A1 et A3
- Le projet lauréat du groupe scolaire communal sur la pièce EP1
- La prise en compte des nouvelles dispositions de la réforme PLQ du 23 janvier 2015 (LGZD);
- Les aménagements extérieurs, ainsi que le traitement des espaces collectifs.

2^{ème} degré

Les qualités architecturales ;
Les qualités du concept architectural ;
Le traitement des échanges sociaux et du "vivre ensemble" ;
Une attention particulière, portée aux programmes spécifiques des différents Maîtres d'Ouvrage figurant en annexe ;
Les qualités permettant de répondre à un écoquartier pionnier et exemplaire ;
Le concept de mobilité ;
Le concept environnemental ;
La volumétrie ;
Les qualités spatiales fonctionnelles et de lumière naturelle ;
La qualité des logements ;
La diversité typologique ;
La qualité des espaces collectifs intérieurs ;
La relation entre espace public, semi-public, semi-privé et privé ;
Le respect du programme ;
Le fonctionnement détaillé et adéquation des espaces entre eux ;
Les locaux (localisation, surface, hauteur, nombre) ;
Le respect des exigences et contraintes particulières des Maîtres d'ouvrage ;
Le respect des typologies et des surfaces par pièce selon les normes en vigueur ;
La qualité des innovations typologiques proposées ;
La qualité des typologies au regard de la protection contre le bruit (sources: maillon routier, mail central et route de Mon Idée) ;
La valeur technique et économique du projet ;
Les solutions et moyens pour atteindre les objectifs qualitatifs et financiers de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) et des Maîtres d'Ouvrage ;
Les qualités structurelles et de faisabilité du système constructif et statique ;
L'économie de réalisation et d'exploitation ;
La pertinence et la faisabilité du concept énergétique.

4. Composition du jury

Président	Francesco DELLA CASA	Canton de Genève
Membres MO	Antonio HODGERS Pascal UEHLINGER Damien CLERC Didier PROD'HOM Eric ROSSIAUD Wilfried SCHMIDT Christophe BRUNET	Canton de Genève Ville de Thônex FPLC Fond. Emma Kammacher Coopérative CODHA Coopérative les Ailes Coopérative Equilibre
Membres prof. indépendants du MO	Pierre FEDDERSEN Andreas HOFER François CHASLIN Anne LACATON Laura MECHKAT Nathalie MONGE Lauren BADDELEY Bernard FISCH	Architecte Urbaniste / ZH Architecte, Zurich Architecte, Paris Architecte, Paris Architecte, Genève Architecte paysagiste, GE Architecte, Genève Ingénieur civil EPFZ SIA
Suppléants	Céline BOURGEOIS François FORTUNA Nicolas RUFENER Olivier KRUMM Guillaume KÄSER Christian MÜLLER	Cheffe de projet OU Commune de Thônex Fond. Emma Kammacher Coopérative Equilibre Coopérative CODHA Coopérative Les Ailes
Spécialistes cons.	Alain MATHEZ Hélène PERRET Stéphane DELGRANDE	Office autor. de construire OCLPF EPI
Secrétaire	Serge SERAFIN	Architecte REG B AGA

La Direction de projet

La Direction de projet assure la conduite et l'accompagnement du projet.
Elle est composée des représentants suivants :

Céline BOURGEOIS	cheffe de projet, OU-DDU DT
François FORTUNA	commune de Thônex
Damien CLERC	FPLC
Jacques MOGLIA	OBA DT
Francesco PERRELLA	OCLPF DT
Frédéric ORVAIN	DGT DI
Anne-Lise CANTINIAUX	DGAN DT
Cyndi TINGUELY	DGE DETA
Gaëtan SEGUIN	DGeau DT
Clémentine VAUTEY	OCEN DT

5. Déroulement et Calendrier

Le lancement du concours est effectué par l'opérateur urbain.

Le calendrier :

Approbation du programme par le jury et les spécialistes conseils :	27 juin 2017
Approbation du programme par la SIA 142, la CCAO, l'OU :	30 mai 2017

1^{er} degré de la procédure :

- Publication SIMAP et avis officiel :	30 juin 2017
- Visite du site : libre	
- Dernier délai d'inscription au 1 ^{er} degré	13 octobre 2017
- Récupération des placets de maquette	23 au 27 octobre 2017
- Questions des participants :	22 septembre 2017
- Réponses prévues d'ici au	29 septembre 2017
- Remise des projets du 1 ^{er} degré :	8 janvier 2018
- Remise des maquettes du 1 ^{er} degré :	15 janvier 2018
- Jugement du 1 ^{er} degré :	16 janvier au 9 février 2018
- Notification aux concurrents :	9 février 2018

2^{ème} degré de la procédure :

- Envoi des recommandations et lancement du 2 ^{ème} degré	16 février 2018
- Questions des participants :	16 mars 2018
- Réponses prévues d'ici au	23 mars 2018
- Remise des projets du 2 ^{ème} degré :	8 juin 2018
- Remise des maquettes du 2 ^{ème} degré :	15 juin 2018
- Analyse des projets spécialistes conseils	8 au 15 juin 2018
- Jugement final et annonce des résultats :	18 au 29 juin 2018
- Exposition et présentation publique des projets :	29 octobre au 9 novembre 2018

6. Liste des projets rendus

39 candidats ont rendu leur dossier le 8 janvier 2018 et leurs maquettes en date du 15 janvier 2018.

39 projets et leurs maquettes ont été réceptionnés dans les délais mentionnés dans le règlement et en conformité avec celui-ci.

N° de projet	Devise
1	Mille et Une...
2	Trèfle
3	3ème Acte
4	T + L
5	Case Study Houses
6	Torii
7	Saluterre
8	Paranthèses
9	Gradation
10	905759
11	Contrepoint
12	ABlroad
13	Dolce Vita
14	Places au Quartier
15	Milo
16	Il Barone Rampante
17	La Maison et la Place
18	Aldikatu
19	L'Echappée Belle
20	Continuité
21	Cardea
22	291709
23	Jules et Jim
24	Quatre et Cinq
25	Chez Maurice
26	La Valse
27	Côté rue, côté Jardin
28	Andromède et Cassiopée
29	Spinner

30	Moderne Propylées
31	Ambelyi
32	Marelle
33	Serif
34	Multiplis
35	La Vie en Vert
36	Ambidextre
37	Ambilly's Park
38	Aïre
39	Pré-Seymaz

7. Contrôle et conformité des projets rendus

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours et aux réponses aux questions. Tous les documents demandés ont été rendus conformes par les 39 candidats et dans les délais.

8. Prise de connaissance des projets

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets en présence des spécialistes conseils et de l'organisateur.

9. Jugement du 1^{er} degré

9.1 Premier tour du jugement

Le jury procède à une approche critique de chaque projet, basée sur les critères d'appréciation principaux, à savoir : la qualité urbanistique et paysagère, les morphologies, les fonctionnalités et organisation des espaces.

Le jury décide, sur la base des critères énoncés, de déterminer quels sont les projets qui ne répondent que partiellement à l'un ou l'autre des critères de jugement. Le jury débat et délibère devant chaque projet, en relevant quels sont les qualités et les points insuffisants.

A l'unanimité, le jury décide d'éliminer les projets suivants qui ne répondent que partiellement aux critères :

- 2 Trèfle
- 3 3ème Acte
- 4 T + L
- 6 Torii
- 8 Paranthèses
- 19 L'Echappée Belle
- 24 Quatre et Cinq
- 26 La Valse
- 28 Andromède et Cassiopée
- 30 Moderne Propylées
- 33 Serif
- 38 Aïre

- 35 La Vie en Vert
- 37 Ambilly's Park
- 39 Pré-Seymaz

9.3 Repêchage

Le jury réexamine consciencieusement l'ensemble des projets éliminés et opère à un vote à la majorité : aux repêchages suivants :

- 14 Places au Quartier
- 22 291709

9.2 Deuxième tour du jugement du 1er degré

Le jury procède à une analyse approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour. Il procède à une analyse plus détaillée de chaque critère d'appréciation. A l'issue de ce deuxième tour du jugement, le jury décide, à la majorité, d'éliminer les projets suivants :

- 1 Mille et Une...
- 7 Saluterre
- 9 Gradation
- 10 905759
- 11 Contrepoint
- 13 Dolce Vita
- 14 Places au Quartier
- 15 Milo
- 16 Il Barone Rampante
- 17 La Maison et la Place
- 22 291709
- 29 Spinner
- 31 Ambelyi
- 32 Marelle
- 34 Multiplis



9.4 Projets retenus pour le 2ème degré

Pour le 2^{ème} degré le jury décide de garder les 11 projets suivants

291709
Places au quartier
Cardea
Côté rue Côté jardin
Aldikatu
Abiroad
Continuité
Case Study Houses
Jules et Jim
Ambidextre
Chez Maurice

Les projets ont fait l'objet de recommandations de la part du jury, avec la mise en évidence des points forts et des différents éléments qui devaient évoluer au 2^{ème} degré.

9.5 Expertise des projets rendus

L'expertise des projets retenus pour le 2^{ème} degré, s'est référée au programme du concours. Elle a été conduite par les spécialistes-conseils du jury.

L'ensemble des 11 projets est analysé scrupuleusement au regard des éléments suivants : intégration dans le site, qualité spatiale, respect du programme, gestion du voisinage, respect des exigences et contraintes particulières, circulations intérieures et extérieures, implantation des accès et dessertes, qualité des espaces collectifs, viabilité économique et qualité du travail sur les composantes sociales et environnementales. Chaque projet a fait l'objet d'une liste détaillée avec les recommandations pour le deuxième degré.

10. Jugement du 2ème degré

10.1 Expertise des projets rendus

L'expertise des projets par les spécialistes-conseils a été faite entre le 18 et le 22 juin 2018, permettant aux membres du jury d'affiner leur choix.

10.2 Présentation des expertises par les spécialistes conseils

Tous les spécialistes conseils présentent leurs analyses avec les commentaires pour les 11 projets du 2^{ème} degré.

Analyse du programme et organisation par l'organisateur
Analyse par le service de la mobilité DGT DI
Analyse par les établissements Publics pour l'Intégration EPI
Analyse pour le respect de la LCI OAC
Analyse par les services de l'OCLPF
Analyse par le service de l'Agriculture et la Nature DGAN
Analyse par le service de l'environnement DGE SERMA
Analyse par le service de la planification de l'Eau DGeau

10.3 Jugement du 1er tour du 2ème degré

Les membres du jury se réunissent les 25 et 26 juin 2018 et analysent avec grande attention les 11 projets. A l'unanimité, celui-ci décide d'éliminer les projets suivants :

N° de projet	Devise	Pièce
1	291709	
2	Places au quartier	
3	Cardea	A5
5	Aldikatu	
6	Abiroad	
7	Continuité	
9	Jules et Jim	A5
11	Chez Maurice	

10.4 Repêchage

Le jury réexamine consciencieusement par pièce A4 et A5, l'ensemble des projets éliminés et opère à un vote à la majorité. Est repêché :

N° de projet	Devise	Pièce
9	Jules et Jim	A5

10.5 Jugement du 2^{ème} tour du 2^{ème} degré

Le jury analyse consciencieusement les projets par pièce et commence par les A4.

N° de projet	Devise
3	Cardea
4	Côté Rue Côté Jardin
8	Case Study Houses
9	Jules et Jim
10	Ambidextre

11. Le jury continue son analyse avec les pièces A5

N° de projet	Devise
4	Côté Rue Côté Jardin
8	Case Study Houses
10	Ambidextre

12. Classement

Après une nouvelle analyse des projets retenus, le jury procède à l'établissement du classement final des projets, comme suit :

A l'unanimité des voix, le jury décide d'attribuer :

Le 1 ^{er} rang au n° 8	Case Study Houses pour la pièce A5
Le 2 ^{ème} rang au n° 4	Côté Rue Côté Jardin pour la pièce A4
Le 3 ^{ème} rang au n° 10	Ambidextre
Le 4 ^{ème} rang au n° 3	Cardea pour la pièce A4
Le 5 ^{ème} rang au n° 9	Jules et Jim pour la pièce A5



13. Attribution des prix

Le jury décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité aux 11 projets qui ont rendu une proposition à raison de CHF 15'000.- HT chacun.

Le solde de CHF 270'000,- HT du montant à disposition du jury (CHF 435'000,- HT) est attribué à l'unanimité comme suit :

1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix	Case Study Houses	CHF 90'000.—
2 ^{ème} rang – 2 ^{ème} prix	Côté Rue Côté Jardin	CHF 80'000.—
3 ^{ème} rang – 3 ^{ème} prix	Ambidextre	CHF 50'000.—
4 ^{ème} rang – 4 ^{ème} prix	Cardea	CHF 30'000.—
5 ^{ème} rang – 5 ^{ème} prix	Jules et Jim	CHF 20'000.—

14. Considérations générales

La grande variété des projets et le bon niveau général de la réflexion sur le thème ont permis au jury d'évaluer les problématiques que soulèvent la construction d'un nouveau quartier.

Le jury tient à souligner que malgré les contraintes importantes que contenait le programme, le résultat du concours répond complètement aux objectifs du maître de l'ouvrage et remercie les concurrents pour le travail fourni.

15. Recommandations du jury

Pièces A4 et A5

La répartition des activités entre les pièces A4 et A5 devra être réexaminée en tenant compte de la différence de fréquentation découlant de la proximité des autres pièces urbaines.

Le projet paysager pour les aménagements extérieurs des deux pièces devra être approfondi, particulièrement s'agissant des plantages de la pièce A4 et de leur accessibilité publique.

L'ensemble des remarques découlant des analyses techniques des services devra être prise en compte pour le développement des deux Plans localisés de quartier. Par ailleurs, le concept énergétique devra être confirmé avec l'Office cantonal de l'énergie.

Pièce A4 – Projet « Côté rue côté jardin »

Le bâtiment d'activité (marché couvert) est une pièce essentielle pour le développement du Plan localisé de quartier, tant par sa position que par ses affectations. La faisabilité de celles-ci devra s'appuyer sur les compétences des maîtres d'ouvrage et devra correspondre à leurs ressources.

L'ensemble des typologies est à revoir. La relation avec le niveau extérieur des rez-de-chaussée habités devra être réexaminée, afin de permettre une privacité suffisante. La porosité entre le côté rue et le côté jardin devra être accentuée, en relation avec le développement du projet de plantation.

Pièce A5 – Projet «Case study houses»

La position de l'accès au parking souterrain et la faisabilité du silo à voitures devra être réexaminée.

Les typologies devront être affinées, tout en maintenant leurs qualités novatrices en matière de vie sociale.

16. Analyses techniques

Les remarques, découlant des analyses effectuées par les services techniques, seront fournies aux lauréats. Elles devront être prises en compte, en fonction de l'évolution globale du projet, lors du développement des PLQ. Par ailleurs la faisabilité des activités devra s'appuyer sur les compétences des maîtres d'ouvrage et devra correspondre à leurs ressources.

17. Levée de l'anonymat

Suite-au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des devises pour les suivants. Aucun bureau candidat n'est en situation de conflit avec le jury, le Président valide le classement définitif. Lors de l'ouverture des enveloppes des projets, les formulaires de paramétrage sont accessibles.

18.Approbation du jury

Président

M. Francesco Della Casa



Wilfried SCHMIDT



Membres

Antonio HODGERS



Christophe BRUNET



Pascal UEHLINGER



Pierre FEDDERSEN



Damien CLERC



Andreas HOFER



Didier PROD'HOM



François CHASLIN



Eric ROSSIAUD



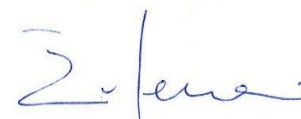
Anne LACATON



Laura MECHKAT



Nicolas RUFENER



Nathalie MONGE




Olivier KRUMM



Lauren BADDELEY



Guillaume KÄSER



Bernard FISCH



Christian MÜLLER



Suppléants

Céline BOURGEOIS



Secrétaire et organisateur

François FORTUNA



M. Serge SERAFIN



Projets lauréats

1^{er} rang – 1^{er} prix – Case Study Houses

Bureau d'architectes :

GROUP8 SARL
Rue Baylon 2bis, 1227 Carouge

Responsable du projet :

Adrien BESSON, architecte, partenaire

Bureau d'ingénieurs :

INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL
Via Pico 29, 6900 Lugano

Bureau de paysagistes :

HAGER PARTNER AG
Bergstrasse 50, 8032 Zürich

Les auteurs proposent une approche et un langage identiques pour les deux pièces urbaines. Une trame régulière et trois hauteurs différentes rythment l'organisation et le découpage des volumes bâtis. Les règles sont simples et structurantes, tout en offrant une grande richesse et liberté de composition, afin que le projet s'adapte au mieux à son environnement – vues sur le paysage, rapport au mail central et aux constructions existantes, ensoleillement, nuisances sonores.

La pièce A5 a davantage convaincu le jury pour son raccord au mail central et son intégration finement réglée.

À l'intérieur du quartier, l'espace public se glisse entre les bâtiments dans un mélange subtil de continuité et de fragmentation. Différentes placettes invitent à des usages plus ou moins publics, selon leurs dimensions et localisations, et convergent vers une cour centrale collective.

Les rez-de-chaussées proposent des halls d'entrée vitrés et traversants, et des passages couverts pour relier les cours entre-elles. Cette perméabilité, ainsi que les transparences et les affectations envisagées, renforcent l'usage public

et communautaire des aménagements extérieurs pensés comme des espaces de vie et de convivialité parfaitement identifiables et appropriables.

Le système distributif des bâtiments, organisé en coursives, est accueillant et propice aux rencontres. Au 4^{ème} étage, une « rue surélevée » relie toutes les cages d'escaliers entre-elles et donne accès aux chambres d'amis et autres espaces communs tels que buanderies, bibliothèque et salle de sport. Des toits-terrasses complètent l'ensemble. Un soin tout particulier a été porté au respect de l'intimité des habitants.

Le jury relève le beau potentiel d'appropriations, d'usages et de rencontres que proposent les auteurs dans l'organisation des espaces publics et de circulation, et la grande finesse avec laquelle sont traitées les transitions du plus public au plus privé.

Tous les logements profitent d'au minimum deux orientations et de prolongements extérieurs. Toutefois, certains logements ont des prolongements extérieurs uniquement du côté des coursives, point qu'il conviendrait d'améliorer en proposant des balcons privatifs.

Les typologies sont variées et plutôt bien réglées. Une certaine contradiction existe cependant entre l'entrée dans les appartements depuis les coursives, souvent à travers les cuisines, et les espaces servants au centre des appartements. Autant les seuils de privacité ont été réglés avec soin à différentes échelles du projet, autant l'entrée à travers les cuisines est quelque peu abrupte et sans transition.

Les choix des matériaux, et leur localisation (dalle mixte bois-béton pour les pièces de vie, dalle béton recyclé pour les distributions et les sanitaires, terrabloc pour les cloisons non porteuses, ...) sont jugés judicieux. Au rez-de-chaussée, une structure en portique reprend les charges des étages supérieurs et renforce le caractère ouvert et public des affectations prévues.

L'organisation du parking en périphérie de la pièce urbaine libère le centre pour des plantations en pleine terre et une bonne perméabilité des sols. L'entrée du parking à proximité immédiate du carrefour avec la route de Mon-Ideé sera à revoir. Quant au silo, sa faisabilité devra être démontrée.

Le jury apprécie la richesse des atmosphères et ambiances recherchées qui semblent propices à de multiples appropriations et traduisent une volonté très claire des auteurs d'offrir des lieux de vie de qualité à toutes les échelles du projet. Le parti pris présente une très grande cohérence et le traitement différencié de chacun des lieux leur confère une dimension humaine accueillante et vivante. Au vu de la qualité de la proposition et des points décrits ci-dessus, le jury désigne à l'unanimité le projet comme lauréat pour la pièce urbaine A5.

A4

COMMUNAUX D'AMBILLY PIÈCES A4-A5, CASE STUDY HOUSES



PI A4 plan de site au 1/5000

COMMUNAUX D'AMBILLY PIÈCES A4-A5, CASE STUDY HOUSES



PI A4 plan de pièce au 1/200

LA PROBLÉMATIQUE DE VIVRE EN COLLECTIF

Le projet de logements collectifs est un défi complexe qui nécessite une approche globale et pluridisciplinaire. Il s'agit de concilier les besoins individuels des habitants avec les exigences d'un cadre de vie commun, tout en intégrant des principes de durabilité et de bien-être.

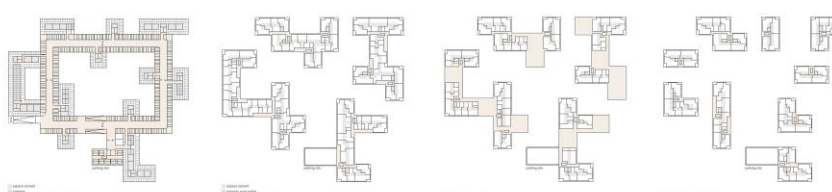
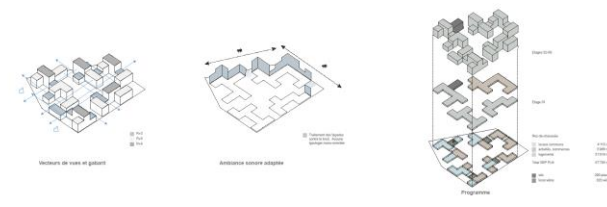


Aménagements paysagers

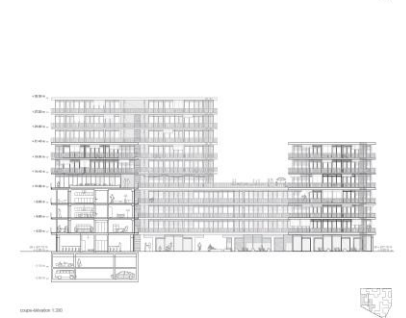
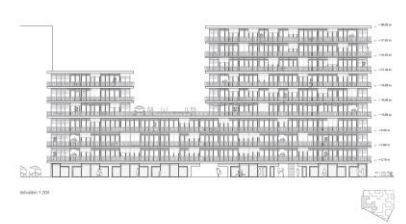
Les aménagements paysagers jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie des habitants. Ils favorisent le lien social, offrent des espaces de détente et contribuent à l'esthétique globale du projet.

Forme urbaine

La forme urbaine est le résultat de l'interaction entre les contraintes du terrain, les besoins des habitants et les objectifs du projet. Elle définit l'organisation spatiale et l'identité visuelle du quartier.



PI A4 plan étage 01 au 1/200



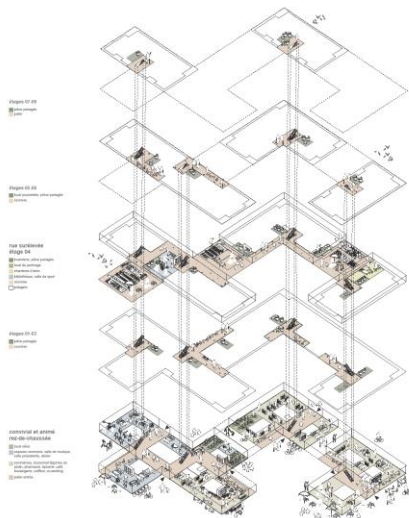
coupe élévation 1/200



Plan de planologie 01 1:200

Espaces collectifs de distribution

Les espaces collectifs de distribution sont conçus pour offrir une expérience de vie communautaire enrichissante. Ils incluent des zones de rencontre, des espaces de détente et des zones de jeux pour les enfants, favorisant ainsi les interactions sociales et le bien-être des résidents.



Pages 07-08

Pages 09-10

Les surfaces

Pages 11-12

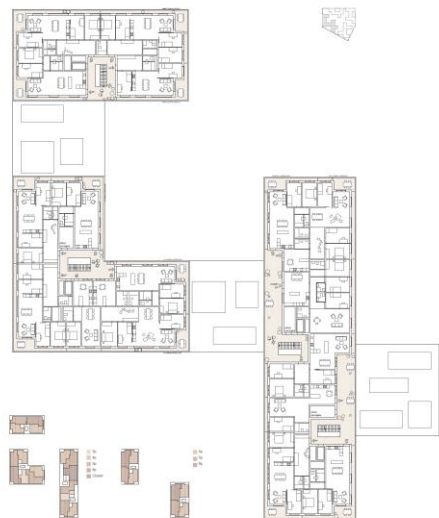
Pages 13-14

Le plan de planologie

Pages 15-16

Pages 17-18

Pages 19-20



Plan de planologie 02 1:200

Clair et lumineux

Les espaces intérieurs sont conçus pour être clairs et lumineux, favorisant ainsi le bien-être des résidents. Ils incluent de grandes fenêtres, des espaces de détente et des zones de jeux pour les enfants, favorisant ainsi les interactions sociales et le bien-être des résidents.

Les espaces intérieurs sont conçus pour être clairs et lumineux, favorisant ainsi le bien-être des résidents. Ils incluent de grandes fenêtres, des espaces de détente et des zones de jeux pour les enfants, favorisant ainsi les interactions sociales et le bien-être des résidents.



#TC-8

#TC-9

#TC-4

#TC-5

#TC-6

#Cluster

#AD-4

#AD-5

#AD-Cluster

#AP-4

#AP-5

#AP-6



Le plan de planologie



Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

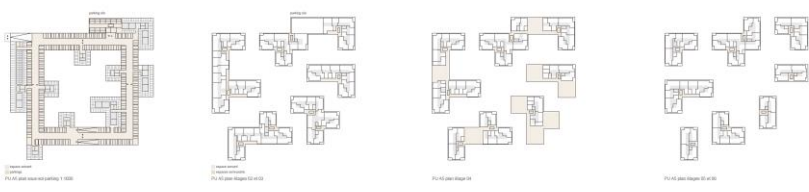
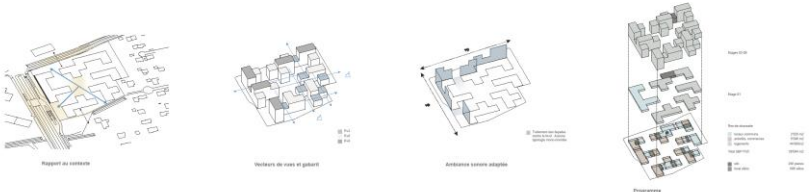
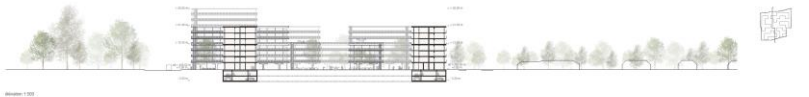
Le plan de planologie

Le plan de planologie

Le plan de planologie

A5

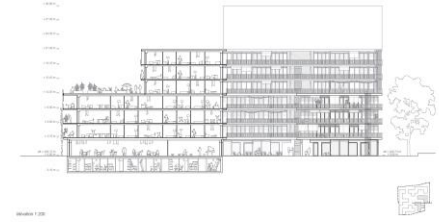
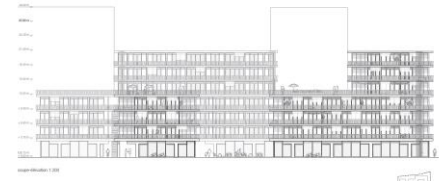
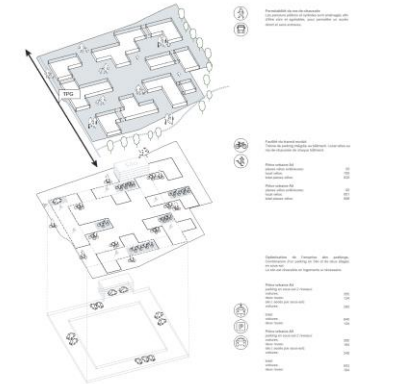
COMMUNAUX D'AMBLY PIÈCES A4-A5, CASE STUDY HOUSES



COMMUNAUX D'AMBLY PIÈCES A4-A5, CASE STUDY HOUSES



Echange social
 Les communaux d'Ambly sont conçus pour favoriser l'échange social entre les habitants. Les espaces communs, les terrasses et les jardins partagés offrent des lieux de rencontre et de convivialité. Les architectes ont également prévu des espaces pour des activités collectives, comme des ateliers ou des cours de cuisine.



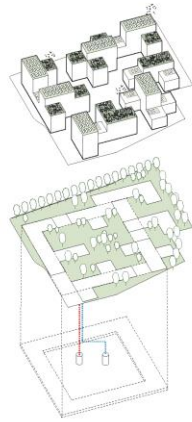


Plan de plancher 04 (1/200)



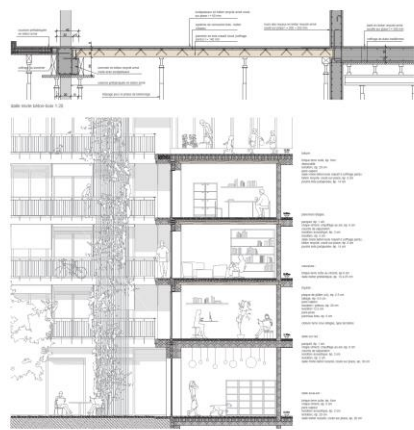
Plan de plancher 05 (1/200)

Optimiser les usages de la construction
 Les principes de conception ont été définis en fonction des besoins des habitants et des contraintes du terrain. L'objectif est de créer un environnement de vie agréable et durable, en optimisant les usages de la construction et en favorisant le bien-être des occupants.



- 1.1** Accès sécurisé aux espaces communs
- 1.2** Accès sécurisé aux espaces extérieurs
- 1.3** Accès sécurisé aux espaces de jeux
- 1.4** Accès sécurisé aux espaces de détente
- 1.5** Accès sécurisé aux espaces de sport
- 1.6** Accès sécurisé aux espaces de culture
- 1.7** Accès sécurisé aux espaces de restauration
- 1.8** Accès sécurisé aux espaces de soins
- 1.9** Accès sécurisé aux espaces de soins
- 1.10** Accès sécurisé aux espaces de soins

Construction
 La construction a été réalisée en respectant les principes de durabilité et de qualité. Les matériaux utilisés sont écologiques et locaux, et les techniques de construction sont innovantes et respectueuses de l'environnement.



Section coupe 1/20



Vue de l'extérieur de la cour intérieure



Vue de l'intérieur de l'appartement 04

- 04/01 - Appartement 04**
04/01 - Appartement 04
 Appartement de 75 m², comprenant une entrée, un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre et une salle de bains.
- 04/02 - Appartement 05**
04/02 - Appartement 05
 Appartement de 85 m², comprenant une entrée, un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre et une salle de bains.
- 04/03 - Appartement 06**
04/03 - Appartement 06
 Appartement de 95 m², comprenant une entrée, un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre et une salle de bains.
- 04/04 - Appartement 07**
04/04 - Appartement 07
 Appartement de 105 m², comprenant une entrée, un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre et une salle de bains.
- 04/05 - Appartement 08**
04/05 - Appartement 08
 Appartement de 115 m², comprenant une entrée, un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre et une salle de bains.
- 04/06 - Appartement 09**
04/06 - Appartement 09
 Appartement de 125 m², comprenant une entrée, un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre et une salle de bains.
- 04/07 - Appartement 10**
04/07 - Appartement 10
 Appartement de 135 m², comprenant une entrée, un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre et une salle de bains.

2ème rang – 2ème prix – Côté Rue Côté Jardin

Bureau d'architectes :

CCHE LAUSANNE SA
Rue du Grand-Pré 2B, 1007 Lausanne

Responsable du projet :

Franziska LAKOMSKI, architecte-urbaniste, associée

Bureau d'ingénieurs :

PERRETTEN & MILLERET SA
Rue Jacques-Grosselin 21, 1227 Carouge

Bureau d'études en environnement :

ECOSCAN SA
Rue de Genève 70, 1004 Lausanne

Le projet « Coté rue - coté jardin » propose un dispositif intéressant pour assurer l'intégration de la pièce urbaine A4 au mail et aux espaces publics des Communaux d'Ambilly. En effet, le projet identifie deux espaces majeurs:

Le premier est un espace public animé articulé avec le mail et l'école proposant un nouveau volume construit. Ce bâtiment – essentiellement public dans ses étages inférieurs - accueille un marché couvert, un cinéma pour tout le quartier. Son rez-de-chaussée commercial et perméable active les espaces publics. Les étages sont aménagés avec des appartements clusters autour de puits de lumière favorisant un mode de vie communautaire une mixité sociale et intergénérationnelle.

Le second espace de la pièce urbaine est celui d'un vaste îlot dédié à l'habitation avec, en son centre, un espace jardiné en pleine terre redécoupé en lopins. Les lopins de terre sont conçus comme des « pièces extérieures supplémentaires » mutualisables et appropriables par les habitants pour le délassement, le jardinage et la production de fruits et légumes.

Le vaste îlot est formé de trois corps de bâtiment en forme de L. Ces angles bâtis sont composés d'une tête de bâtiment, plus haute et frontale, d'une partie abaissée dans l'angle au niveau d'un passage couvert et d'un retournement. Ces formes et ces décrochés sont mis en œuvre pour créer des « différentes manières d'habiter » : habiter le marché, habiter la terrasse, habiter les cages d'escalier généreuses et habiter les lopins.

Les typologies de logement sont organisées selon une trame profonde qui favorise les appartements traversants et les larges balcons. Des pièces « jokers » ont aussi été proposées dans les logements.

Le jury a salué l'articulation avec le mail et l'école et la proposition d'un lieu culturel qui apporte une réelle plus-value à l'ensemble du quartier. L'offre d'un marché couvert et d'un cinéma le long du mail, en lien avec l'école assure une animation et une diversité d'espaces publics.

Il a également apprécié la proposition d'un vaste îlot ouvert au cœur jardiné et le caractère collectif et domestique qui s'en dégage. Les lopins et les plantages feront l'objet d'un « projet de convivialité ».

Le jury s'est cependant interrogé sur plusieurs points :

- Tout en reconnaissant la volonté de favoriser les appartements traversants, il s'est inquiété de la qualité et la rationalité des typologies de logement et la générosité de tous les espaces de distributions. De plus, les différentes manières d'habiter proposées sont à clarifier et devront toutes être qualitatives.
- Par ailleurs, l'organisation du rez-de-chaussée de l'îlot est à affiner. Le programme proposé et la présence exclusive de logements au rez-de-chaussée questionne la maîtrise d'ouvrage.
- Le caractère des façades et les aspects constructifs devront être approfondis dans le développement du projet.

Même si ces interrogations ont été levées, la réponse urbanistique apportée par le candidat avec la perspective de l'alliance de jardins productifs et d'un centre agro-culturel a convaincu le jury.

Au vu de la qualité de la proposition et des points décrits ci-dessus, le jury désigne à l'unanimité le projet comme lauréat pour la pièce urbaine A4.

**CÔTÉ RUE
CÔTÉ JARDIN**

**CREATION D'UNE CENTRALITE ARTICULEE
AUTOUR DE L'ECOLE**

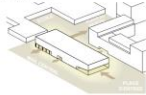
- 1. Favoriser la mixité sociale et la diversité des usages.
- 2. Créer un espace public central, ouvert et accessible à tous.
- 3. Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants.
- 4. Créer un espace public central, ouvert et accessible à tous.



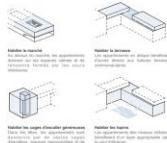
Perspective sur les toits

**LE MARCHÉ COUVERT, LIEU DE RENCONTRE POUR
L'ENSEMBLE DU QUARTIER**

- 1. Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants.
- 2. Créer un espace public central, ouvert et accessible à tous.
- 3. Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants.



**DIFFERENTES MANIERES D'HABITER EN LIEN AVEC
DES ESPACES COMMUNS VARIÉS**



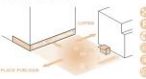
LES LOGIS MUTUALISABLES ET APPROPRIABLES

- 1. Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants.
- 2. Créer un espace public central, ouvert et accessible à tous.



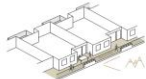
**LES PARVIS - LIEUX DE RENCONTRE ET
D'ARTICULATION**

- 1. Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants.
- 2. Créer un espace public central, ouvert et accessible à tous.

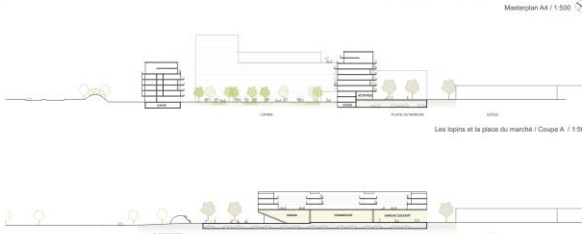


LES FAÇADES REACTIVES AU CONTEXTE

- 1. Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants.
- 2. Créer un espace public central, ouvert et accessible à tous.



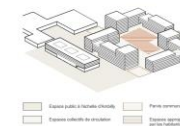
Masterplan A4 / 1:500



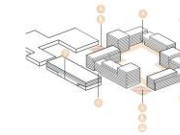
Les toits et la place du marché / Coupe A / 1:500

Le marché couvert / Coupe B / 1:500

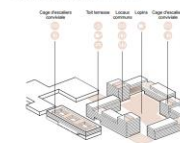
HIERARCHIE DES ESPACES EXTERIEURS



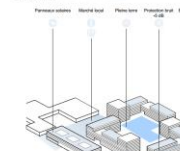
FACILITE DES ACCES



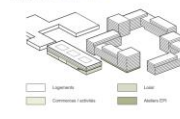
ESPACES PROPICES A L'ECHANGE



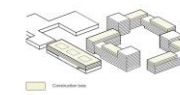
QUARTIER ECO-RESPONSABLE



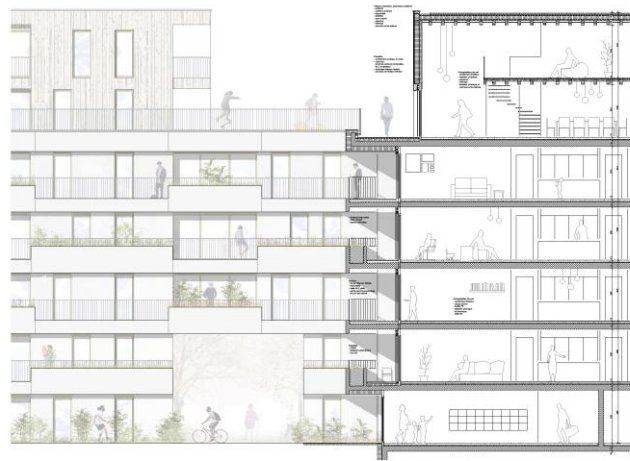
MIXITE DU PROGRAMME



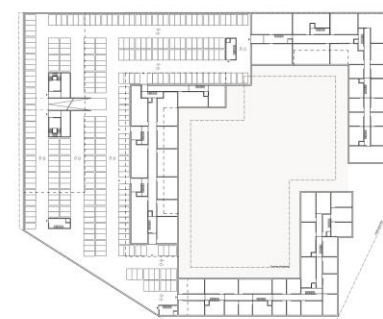
STRUCTURE BOIS / BETON



Perspective sur la place du marché



Coupe - façade réactive sur le cours de l'Isot / 1:50



Plan du sous-sol / 1:500

A5

CÔTÉ RUE CÔTÉ JARDIN

CONTINUITÉ ET DENSIFICATION DU TISSU EXISTANT

- 1. Continuité du tissu existant : le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, respectant les hauteurs et les rythmes de la rue.
- 2. Densification du tissu existant : le projet permet de densifier le tissu existant, en créant de nouvelles unités d'habitat.



Perspective sur la rue jardinière depuis le mail

LA SERRIE HABITÉE : MANIFESTE D'UN QUARTIER DURABLE

1. Serrée habitée : un mode d'habitat qui favorise le lien social et la durabilité.

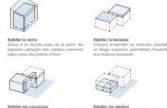
2. Manifeste d'un quartier durable : un projet qui prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.



DIFFÉRENTES MANIÈRES D'HABITER EN LIEN AVEC DES ESPACES COMMUNS HABILÉS

1. Habiter en commun : un mode d'habitat qui favorise le lien social et la durabilité.

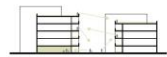
2. Habiter en individuel : un mode d'habitat qui favorise l'autonomie et la diversité.



LA RUE COMMUNAUTAIRE COMME VECTEUR SOCIAL

1. Rue communautaire : une rue qui favorise le lien social et la durabilité.

2. Vecteur social : un mode d'habitat qui favorise le lien social et la durabilité.



LES COURSIVES EN LIEN AVEC LA RUE ET LES LOGEMENTS

1. Coursives : des espaces qui favorisent le lien social et la durabilité.

2. Lien avec la rue et les logements : un mode d'habitat qui favorise le lien social et la durabilité.



Masterplan A4 / 1 500

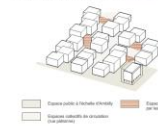


L'alternance rues - jardins / Coupe A / 1 500

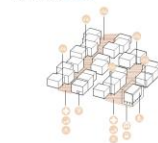
Les coursives / Coupe B / 1 500

Communauté d'Ambilly, Concours de projets, 2ème degré - Côté rue, côté jardin

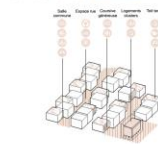
HIERARCHIE DES ESPACES EXTERIEURS



FACILITE DES ACCES



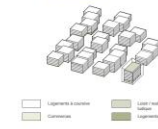
ESPACES PROPRES A L'ECHANGE



QUARTIER ECO RESPONSABLE



MIXITE DU PROGRAMME



STRUCTURE BOIS / BETON



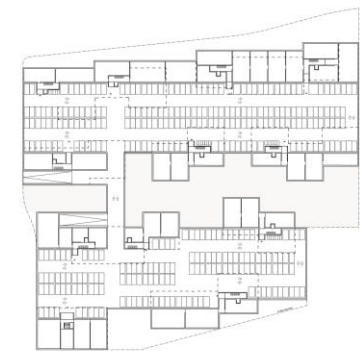
Communauté d'Ambilly, Concours de projets, 2ème degré - Côté rue, côté jardin



Perspective sur la rue végétale



Coupe - façade sur les coursives communautaires / 1 500



Plan du sous sol / 1 500



Plan du rez-de-chaussée / 1:200



Coupe - façade C / 1:200

Communes d'Ambilly, Concours de projets, 2ème degré – Côte rue, côté jardin ○ ○ ○ ○ ● ○



Plan d'étage type sur la serre urbaine, clusters / 1:200



Plan d'étage / 1:200



Plan d'étage type / 1:200



Plan d'étage type (double plot) / 1:200

Projets primés

3ème rang – 3ème prix – Ambidextre

Bureau d'architectes :

Itten + Brechbühl SA
Rue des Gares 7, 1201 Genève

Responsable du projet : Robin KIRSCHE, architecte, directeur

Bureau d'ingénieurs :

Daniel Willi SA
Avenue du 14 Avril 20, 1020 Renens

Bureau de paysagistes :

DENOGENT SA
Route de l'Etraz 4
1197 Prangins

Bureau d'acousticiens :

D'SILENCE ACOUSTIQUE SA
Chemin Isabelle de Montolien 161
1010 Lausanne

Morphologie

Le projet Ambidextre prend le parti de l'intégration urbaine en s'inspirant des échelles, des gabarits et des morphologies en îlots semi-ouverts développés dans les autres « pièces » du quartier.

Dans la pièce A4, les espaces paysagés ainsi que la « place de quartier » sont introvertis, encerclés, « protégés » en cœur d'îlot ; tandis que, dans la pièce A5, ils s'ouvrent sur l'extérieur. Comme cela est mentionné dans la note de projet, cette proposition offre une variété bienvenue, tout en garantissant la cohérence entre les deux projets par une expression volumétrique et architecturale similaire.

Le projet joue ainsi sur la « thématique de la dyarchie introversion / extraversion », comme il le précise dans sa note.

Le jury apprécie les options morphologiques retenues cohérentes dans un ensemble urbain plus vaste. L'attitude adoptée par un projet qui recherche avant tout son intégration, plutôt que sa singularisation, paraît intéressante. Les atouts, présentés par les formes morphologiques retenues, sont à souligner, notamment dans les typologies et les espaces communs du rez-de-chaussée qui s'ouvrent sur de grandes cours paysagères semi-ouvertes.

Des variations de gabarits animent les formes, les façades et créent une diversité de situations ou de « façons d'habiter ». Le jury relève, néanmoins, la grande échelle et la longueur des volumes proposés.

Si le principe des places de quartier relève d'une réflexion souhaitable à plus large échelle (liens avec le mail et avec l'école), le jury estime par contre que leur formalisation n'est pas aboutie. La place de la pièce A5 en particulier paraît peu attractive et « froide ». Entourée de bâtiments hauts qui la font paraître exigüe et trop ombragée et d'un caractère rectiligne, minéral, elle ne paraît pas propice à la création d'une centralité conviviale et attractive.

Enfin, le jury s'interroge sur les larges blocs qui bordent le mail. Il estime que le mimétisme recherché avec les autres pièces urbaines, possédant chacune « leur » bloc, ne doit pas supplanter la recherche intrinsèque de volumétrie favorisant la qualité typologique des logements. Ce point n'est, ici, pas résolu.

Typologies

D'un point de vue général, le projet porte une grande attention aux vues et aux dégagements par un jeu subtil de volumes de différentes hauteurs, implantés de sorte à limiter les vis-à-vis à leur strict minimum. De nombreux logements bénéficient ainsi d'échappées sur le grand paysage et d'agréables perspectives sur les espaces extérieurs du quartier.

La profondeur des volumes bâtis permet, en outre, le développement de typologies majoritairement traversantes, voire, dans certains cas, d'espaces jours traversants.

De cette attention portée aux vues, aux dégagements et à l'orientation des logements, résulte une qualité d'habitabilité indéniable, confirmée par le développement de typologies intéressantes et variées. On y trouve une fluidité dans le plan et une qualité d'espaces, articulés avec rigueur et sensibilité.

Si la maîtrise des aspects typologiques du logement se fait ressentir dans les « rubans », elle fait, en revanche, défaut dans les propositions développées pour les grands blocs qui bordent le mail. Dans la pièce A5 particulièrement, on trouve de nombreux logements mono-orientés Nord-Est et donnant sur la route de Mon-Idée.

Le jury regrette, enfin, l'exiguïté de nombreux prolongements extérieurs en loggia dont l'étroitesse ne permet pas de les exploiter.

Espaces communs et aménagements

Comme précédemment mentionné, la profondeur des volumes bâtis à laquelle s'ajoute, dans ce cas, une grande hauteur, permet de développer, en rez-de-chaussée, des locaux communs particulièrement agréables et lumineux.

Les allées amples et traversantes, d'une transparence bienvenue participent et concourent à la fluidité de mouvement et à une perméabilité appréciable du quartier.

Le jury apprécie, par ailleurs, la proposition des parkings qui permet de conserver une large part de pleine terre et de développer un concept paysager séduisant, même si peu lisible pour ce qui concerne l'arborisation.

Enfin, la minimisation des terrassement (incluant le emploi partiel des déblais) ainsi que la « célébration de la gestion de l'eau » représentent des volontés à saluer.

Conclusion

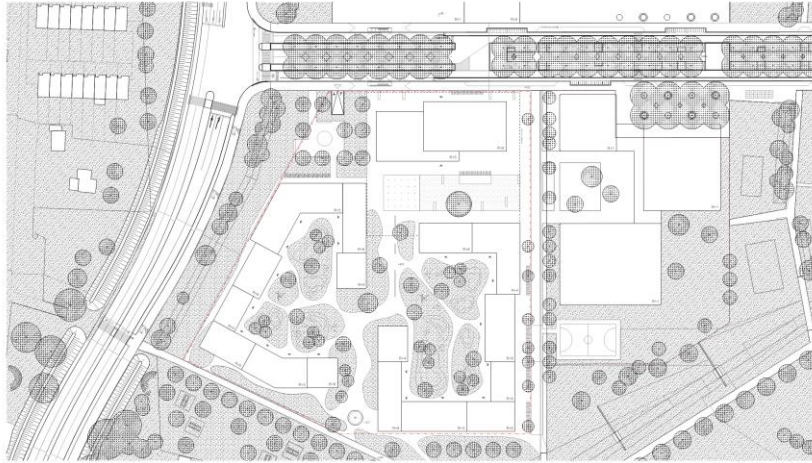
Le jury estime que le projet Ambidextre est un projet de qualité. Il relève d'une approche sobre, délicate et sensible, ainsi que d'une bonne maîtrise des enjeux posés.

Certains aspects n'ont, néanmoins, pas convaincu le jury et sont énoncés dans les remarques qui précèdent.

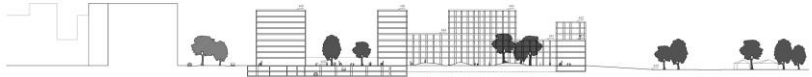
Enfin, malgré les avantages d'une grande rationalité et rigueur observées, le jury craint un caractère éventuellement trop répétitif et uniforme du projet, générateur d'un sentiment de grande échelle et de quartier relativement « impersonnel ». Au pied de ces longs « rubans » de bâtis, ou de ces blocs imposants, convivialité et « chaleur » risquent de faire défaut.

CONCOURS COMMUNAUX D'AMBIILY - 2ÈME DEGRÉ
PIÈCE A4

AMBIDEXTRE



PLAN DE SITUATION & COUPE



PHILOSOPHE URBAINE

L'intervention dans un grand ensemble en phase d'étude, les deux pièces urbaines A4 et A5 ont le particularité d'être délimitées l'une de l'autre et de posséder chacune un caractère distinctif.

Ce conseil dirige le projet vers une intervention urbaine sur mesure pour chaque pièce.

L'emploi est d'usage pour chaque pièce, existante et nouvelle, une identité propre tout en conservant une cohésion globale et d'ensemble du quartier.

L'articulation entre grand paysage et centralité urbaine contribue donc une pédagogie essentielle pour inscrire le concept urbain, qui s'équilibre principalement entre la nécessité de clore des espaces et l'absence de clôture.

Pour renforcer le sentiment de proximité, avec les pièces urbaines déjà existantes, l'intervention reprend la trame de la dynamique intervention/expansion ou organise les espaces.

A l'usage d'un individu, ambulant, ou d'un groupe de personnes équivalentes les deux pièces, nous considérons que les pièces A4 et A5 constituent le même niveau hiérarchique. Bien que leurs positions soient différentes, il s'agit d'un seul et même espace public, qui s'articule autour d'un même centre.

Le motif central est intégré comme un élément identitaire et structurant, à la fois voie de circulation multimodale et espace public majeur.

Tout en créant, celui-ci agit le lien entre les pièces urbaines en se faisant spontanément ou projeté d'interventions.

Les projets des deux pièces urbaines s'inscrivent dans la thématique réhabilitation et offre ainsi une diversité spatiale et une variété d'usages pour le quartier et ses futurs habitants.

PIÈCE URBAINE A4



VUE SUR LA PIÈCE URBAINE

La pièce urbaine A4 se compose essentiellement d'un cœur bâti qui s'articule pour offrir un monde intérieur intime et d'un bâtiment de référence qui s'articule avec l'extérieur, la place urbaine en réaction à l'usage, l'école et le motif central.

L'intervention cherche une familiarité formelle proche de celle de la pièce urbaine A5, en disposant un volume bâti autour du motif central en face de sa voisine, créant ainsi une porte d'entrée singulière.

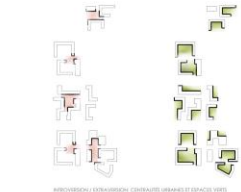
Ce geste répond en même temps à l'établissement scolaire et son espace de jeu ouvert.

L'équilibre des dimensions de ce volume, par rapport au premier étage, permet de faire entrer le motif central dans la pièce A4.

Cette disposition génère d'un point de vue qui reprend l'alignement des entrées, d'un côté par un élargissement du chemin de mobilité douce du côté de l'école.

Pour leur disposition en élévation, les deux bâtis ouverts participent également à la qualité spatiale de la place urbaine. Ils créent les espaces de verdure par un léger recul, chaque bâtiment bénéficie ainsi d'une cour ou d'un espace plus modeste et adaptés à l'échelle humaine.

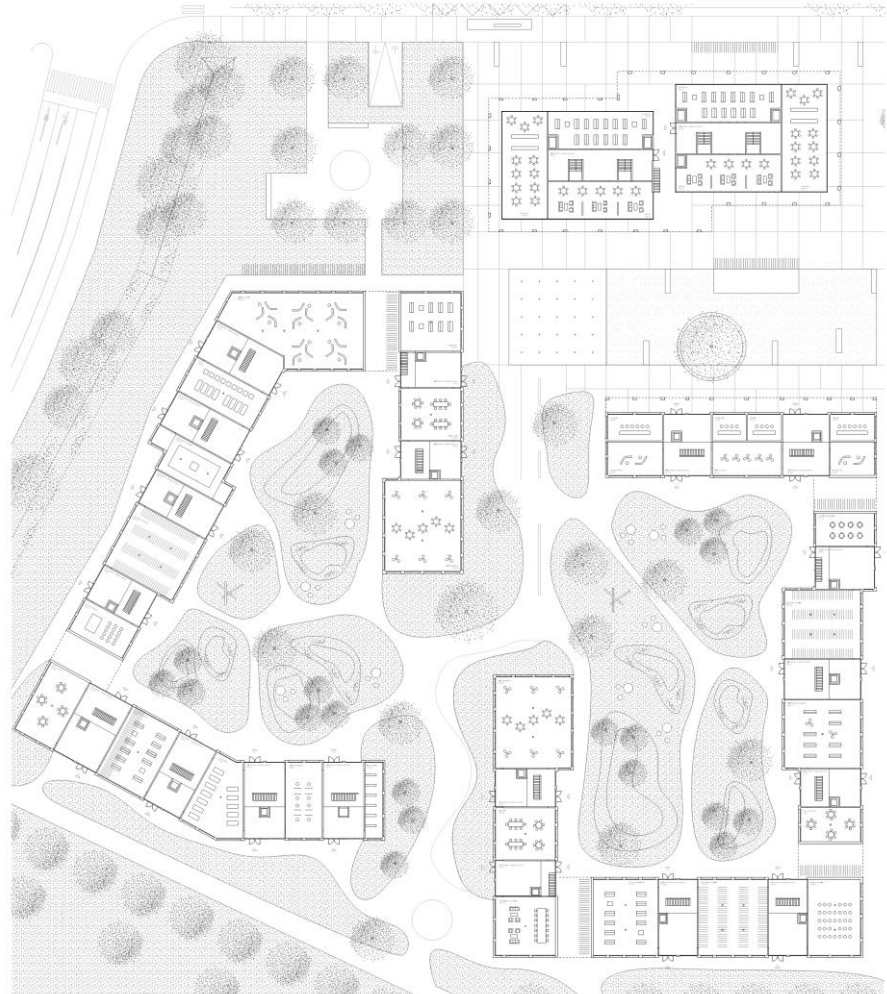
Les deux cours sont cependant suffisamment intégrés entre elles par des aménagements extérieurs du même caractère.



INTERVENTION / EXTENSION / CONTRAINTES URBAINES ET ESPACES VERTS



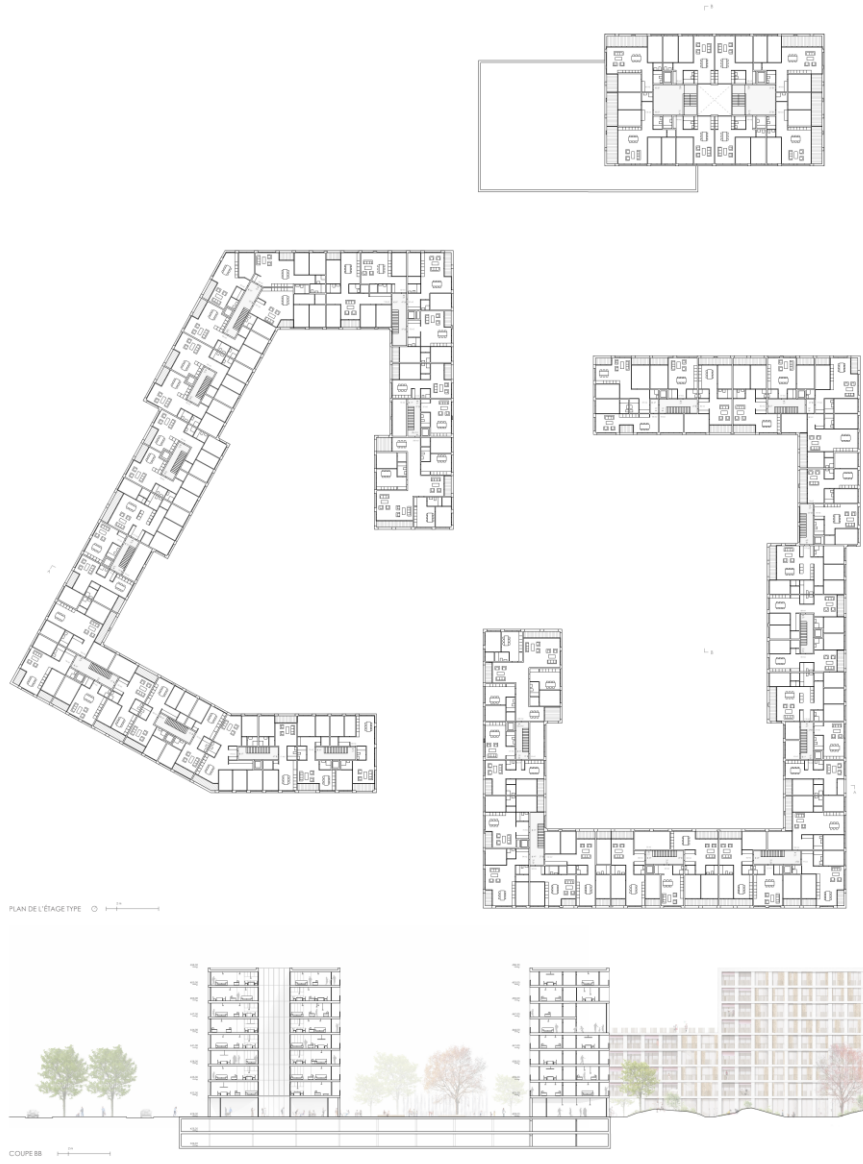
ADONNÉE DE LA PIÈCE A4



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



COUPE A4



CONCEPT PAYSAGER - PIÈCE A4 & A5

Le rapport à l'eau, à la topographie et à la végétation sont des éléments structurants des aménagements extérieurs.

En effet, la gestion de l'eau est centralisée dans les espaces et se décline sous différentes formes, des jeux d'eau et fontaines, des noues, des rigoles ouvertes et des bassins ornent les espaces et apportent de la biodiversité. L'acheminement des eaux pluviales est ainsi mis en scène, en redonnant à la pluie sa place et son écoulement naturel.

La terre déblayée pour la gestion de l'eau est réutilisée pour créer des buttes au sein des cours. Ces interventions ponctuelles permettent de créer des sous-espaces d'échelle domestique.

Pour créer un cadre de vie sur les places urbaines, un arbre remarquable est positionné de sorte à laisser libre l'espace pour y permettre d'organiser des événements de quartier. Des groupements d'arbres combinés à des arbres solitaires offrent aux espaces des cours une grande diversité végétale.

Du côté du mail central, les arbres reprennent les alignements pour faire pénétrer le mail de part et d'autre.

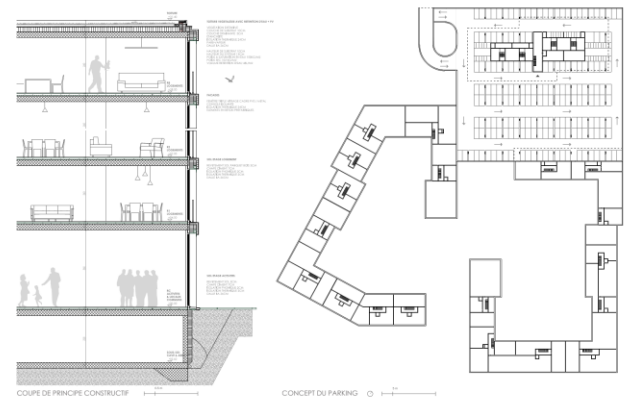
Finalement, les activités sont hiérarchisées selon l'implantation des bâtiments, une grande place minérale à caractère public et des cours vertes à destination privée. On trouve des places de jeux, des petites librairies, des espaces de détente et de décollage.

CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PIÈCE A4 & A5

Les enjeux sont pour nous de préserver le sol, la biodiversité et le stockage. En plus de la gestion de l'eau, de l'ensoleillement et des espaces, les projets prévoient de réduire l'énergie grise par du béton recyclé.

La terre sera déblayée dans le strict minimum et réutilisée au maximum pour l'aménagement des espaces extérieurs. Des matériaux écologiques et non-polluants seront utilisés.

Enfin, tous les moyens seront mis en œuvre pour atteindre des labels élevés tels que BREEAM, avec pour objectif de réduire la consommation d'énergie, une optimisation de la loi par une mutualisation des espaces, et par une gestion constructive intégrative tout les aspects économiques.



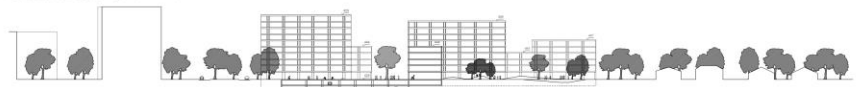
A5

CONCOURS COMMUNAUX D'AMBIILY - 2ÈME DEGRÉ
PIÈCE A5

AMBIDEXTRE



PLAN DE SITUATION & COUPE



PHILOSOPHE ARCHITECTURALE

L'inspiration est l'observance du gabarit des pièces 1883 voisines, les deux projets respectent le concept de variations des hauteurs. Ainsi la volonté cherche à réduire l'impact des immeubles et à créer des espaces ouverts, privilégiant ainsi l'écologie humaine.

La logique sculpturale est d'atténuer les parties basses et les parties hautes. En variant les hauteurs et les longueurs, les projets évitent les rythmes volumétriques et donc l'effet de monumentalité.

Dans ce sens, les façades sont conçues de manière à accentuer la sensation de légèreté, dans ce premier plan une dentelle structurelle, et en retrait les espaces de logement.

Pour la pièce A4, les typologies sont majoritairement innovantes et insolites, la pièce se présente parallèlement aux façades, tandis que dans la pièce A5, les logements, également innovants, suivent une logique de logement et de rythme, l'escalier étant perpendiculaire aux façades.

Les deux pièces ont de ce fait chacune une identité propre.

VISION SUR L'HABITAT

Le projet est offert aux nouvelles manières d'habiter. Ainsi, une diversité typologique permet de répondre à une large palette de la population.

De grands appartements, des pièces indépendantes, des pièces sur demande, partagées ou flexibles, offrent la possibilité de composer un plan sur mesure.

Le rez-de-chaussée est entièrement à disposition pour tous les habitants et se distingue comme le seul entre le public et l'intime.

La question de la collectivité et de l'individuel est équilibrée de manière à apporter différentes ambiances.

L'urbanité est donc hiérarchisée et transposée du rez-de-chaussée aux étages.



VUE SUR LA COUR

PIÈCE URBAINE A5

La pièce urbaine A5 se compose également de deux lots couverts qui répondent avec harmonie aux deux voisins et un bâtiment de site qui vient ponctuer le lin du mail central en générant aussi une place urbaine d'un caractère plus ouvert.

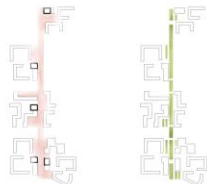
Contrairement à la pièce A4, les cours de verdure se tiennent à la cour champêtre projetée.

Les deux volumes prennent du recul ou se du contentent de mètres bordées à proximité, laissant ainsi un cortège d'activités.

De la même manière que la pièce A4, ces deux volumes participent également à la formation d'une place urbaine, celle fois plus ouverte et de sorte à ce que les immeubles de logements voisins puissent bénéficier de la nouvelle dynamique locale.

La morphologie proposée génère des espaces vus et croisés ouverts, soit sur le mail, soit vers le tissu pavillonnaire, l'accroche au mail central et aux concepts de proximité est une véritable.

La logique urbaine des pièces A5 et A4 permet de qualifier les entrées du quartier, et de créer un double sur les extrêmes.



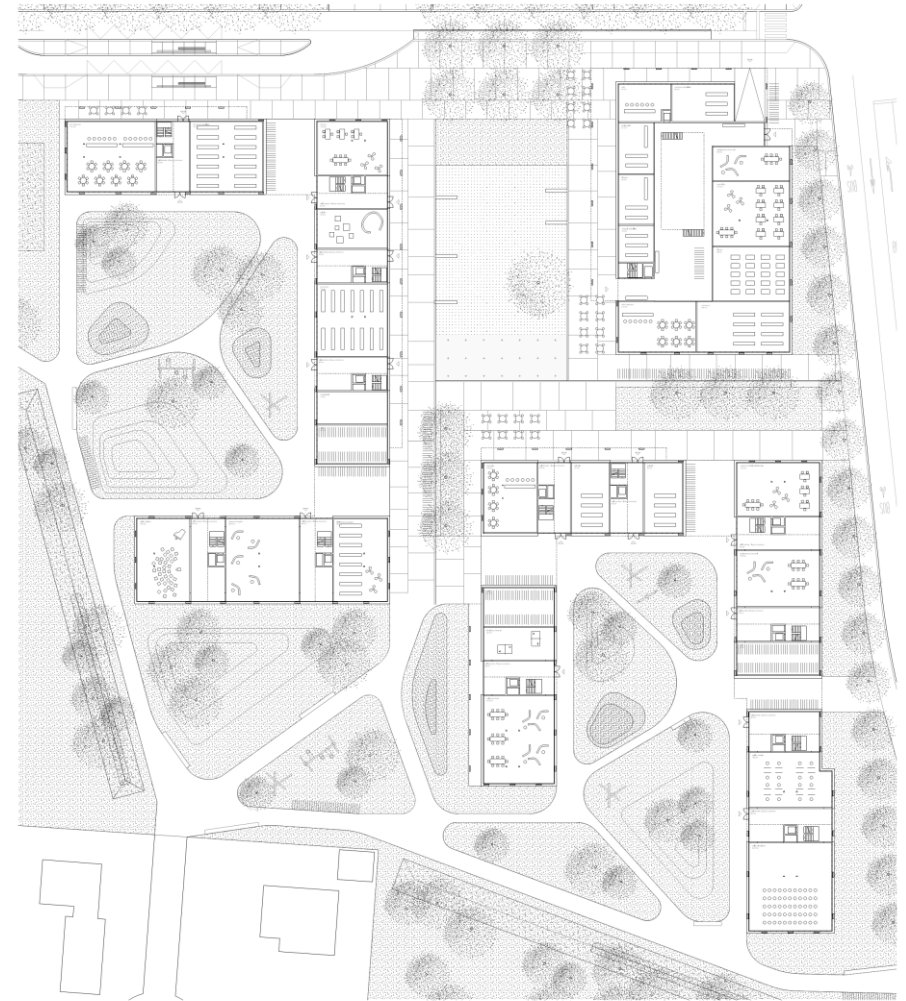
REPRÉSENTATION DU MAIL CENTRAL, REJONTE DES ESPACES EN VERTICAUX



MORPHOLOGIE DE LA PIÈCE A5

CONCOURS COMMUNAUX D'AMBIILY - 2ÈME DEGRÉ
PIÈCE A5

AMBIDEXTRE



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



COUPE CC



TYPOLOGIES



EVASION DES SAUVAGES & TOPOGRAFIE

CONCEPT DE VERTICALISATION

REPERÇON DES ACTIVITÉS

NORME D'OCCLUSION

HARBOR DE BRUI

CONCEPT DE MOBILITE - PIÈCE A4 & A5

Le modèle d'usage est présenté sur l'ensemble de la parcelle. Les chemements jouent avec les contours de formes géométriques et de formes organiques. Des places de vélos sont disposées le long des circulations et à l'entrée des immeubles, en grand nombre.

À l'intérieur, les volumes sont à l'abri des regards. Le parking, bien que sur deux niveaux, a l'avantage de préserver beaucoup de pierre brute.

La multiplication des places de parc entre habitants et visiteurs, ainsi que les places d'auto-partage et de vélos à batteries disposées, permet d'obtenir un ratio moyen d'environ 0,25 places.

Cette vision se justifie également par une desserte de bus adossée aux deux pièces.

CONCEPT ACOUSTIQUE - PIÈCE A4 & A5

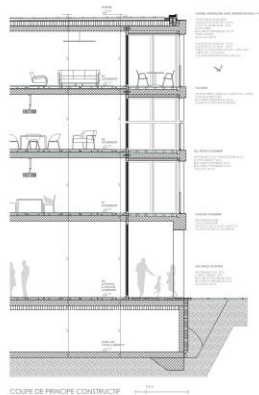
Dans les deux pièces, l'enjeu est d'obtenir le plus possible une immersion sonore provenant du milieu naturel, du ciel ouvert et de la route non idéale. La pièce A4 se compose en effet de deux blocs, isolés l'un de l'autre. De la même manière, la pièce A5 dirige ses cours vers le cadre du lieu post-industriel.

L'analyse acoustique démontre que les cours projetés et les places d'attente bénéficient d'un environnement sonore de qualité. De plus, le jeu de hauteur permet d'augmenter le nombre d'appareillement protégé du bruit.

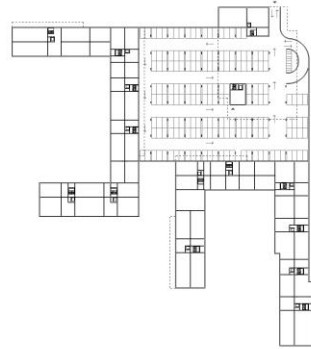
Les estences sont pour la journée de +55 db(a) et pour la nuit de +45 db(a). Pour les parties sensibles où il y a un abaissement des estences, des balcons de bonne profondeur et des loggias sont prévus. Pour les endroits les plus critiques, la combinaison de plafond absorbants, d'écarts ou de verres coulissants, non-insonorisés sont possibles.

CONCEPT STRUCTUREL - PIÈCE A4 & A5

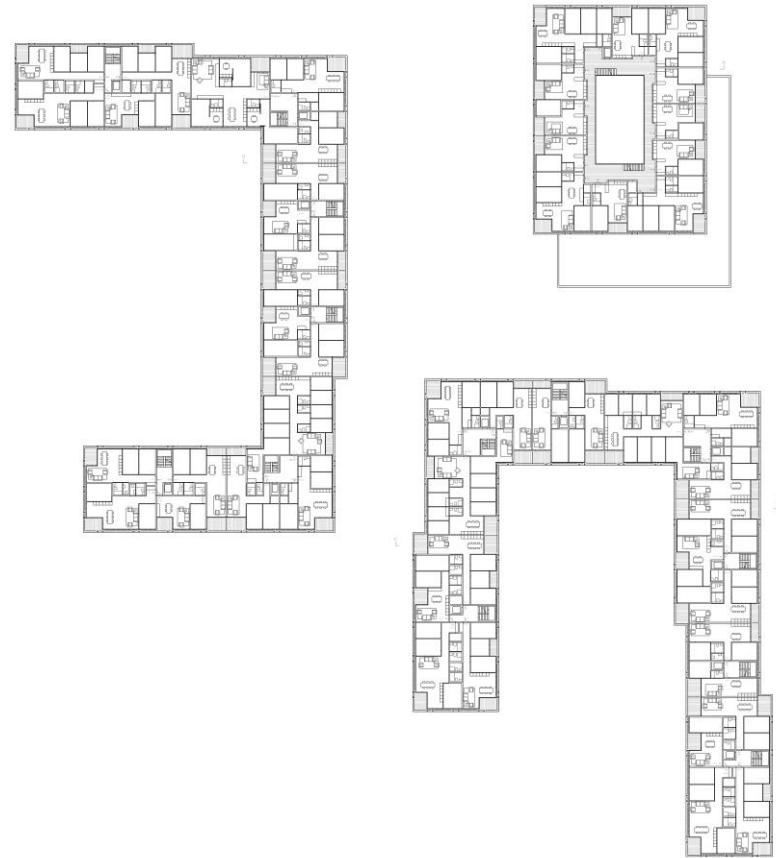
Le principe structurel est constitué de portées en façade, couplées avec les murs de séparation entre les appartements, ainsi que des dalles en béton armé. Les réseaux de circulations participent à la structure portive et garantissent une rigidité horizontale.



COUPE DE PRINCIPE CONSTRUCTIF



CONCEPT DU PARKING



PLAN DE L'ÉTAGE TYPÉ



COUPE 00

4ème rang – 4ème prix – Cardea

Bureau d'architectes :

JACCAUD SPICHER ARCHITECTES ASSOCIES

Rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève

Responsables du projet : Jean-Paul JACCAUD, architecte, partenaire

Lionel SPICHER, architecte, partenaire

Bureaux d'ingénieurs :

INGENI SA

Rue du Pont-Neuf 12, 1227 Carouge

B. DEVAUD SA

Rue Gourgas 25, 1205 Genève

Remarque liminaire

La présente critique porte exclusivement sur la pièce A4, part retenue à l'évaluation ; celle A5 ayant été jugée totalement inadéquate, tant par son implantation arbitraire que du fait des morphologies qui s'y voient proposées.

En un premier temps le jury a apprécié favorablement les corps de bâtiment bas (galettes de R + 1 étage) qui confèrent au dénommé « forum » une échelle adéquatement redimensionnée, tout en ménageant des seuils aux cours se déployant au-delà. Néanmoins, force est de constater que la qualification de ces mêmes cours n'est pas convaincante : ni dans leurs proportions (coupe, ombres portées), ni dans leur traitement (sol), ni, surtout, par les relations que les déambulatoires entretiennent avec une grande part de contenus immédiatement adjacents (dos de service, voire espace de jour de bon nombre de logements).

On remarque que la disposition des trois morphologies n'est pas apte à reconnaître et traiter l'entrée du quartier en tant que telle. Seule l'accroche latérale, en début de mail, semble vouloir être traitée. En réalité le premier bloc en « U » (bâtiment C) doit être contourné car, du fait de son importante largeur, il fait bouchon, la relative exigüité et longueur des passages ménagés en travers n'étant pas en mesure de palier à cet effet.

Au centre du dispositif, le « forum » voulu comme « *espace identitaire fort* » peine à trouver sa définition claire, laissant ainsi à penser que, plus qu'un réel espace public aux qualités spatiales précises, ce vide résulte simplement de l'espace interstitiel ménagé par les trois pièces préalablement disposées aux alentours.

Si elle existe aux étages supérieurs, l'ouverture du complexe sur le grand paysage en direction du Sud, ne semble pas assumée au niveau de l'usage public du sol, car contredite par les aménagements extérieurs qui prévoient, au droit de sa plus grande largeur, une densification végétale inattendue en ce lieu.

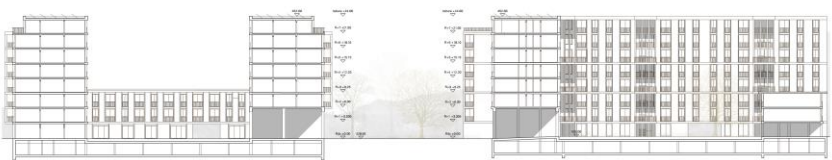
La disposition de talus, le long du maillon routier, est appréciée par l'expert. Néanmoins le jury n'est pas convaincu par cette solution qui met les bâtiments en retrait.

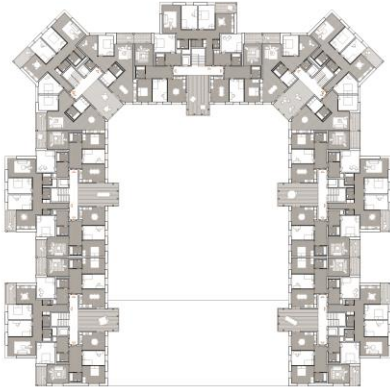
Globalement les logements sont appréciés, en nombre et en quantité, les typologies proposées étant variées et généreusement dimensionnées. Pour le bâtiment B1 on regrettera néanmoins la géométrie maladroite – en redents proéminents – des balcons-loggias obliques qui ici semblent traduire un malaise dans le dimensionnement correct des espaces intérieurs, excroissances qui se marient mal avec le langage formel adopté. En outre, la compacité de ce même volume (B1) appelle un système de distribution central qui, bien qu'il pourrait posséder ses qualités spatiales, génère, pour les deux tiers, des typologies mono-orientées. Quant aux « volumes d'accueil » bas, le système distributif, permettant de rejoindre les logements disposés à l'étage, n'est pas immédiatement clair à l'usage.

La stratégie d'allègement du poids des structures est appréciée. Celle de la gestion des terres également, bien que jugée peu concrète.

Il est relevé que le parking souterrain - à l'emprise importante - n'est pas réellement cohérent avec le concept paysager proposé, préservant finalement peu de surfaces en pleine terre. Sa distribution intérieure apparaît exiguë, laborieuse et largement perfectible. Le débouché de sa trémie d'accès directement sur le U-turn n'est pas recommandable pour des raisons de sécurité. Enfin, aucune information n'est fournie quant à l'offre en place 2RM.

A5





02/24

02/24



Development Matrix
 Matrix showing the relationship between different building components and their development status.

1. Project Overview
 Overview of the project, including the location, scope, and objectives.

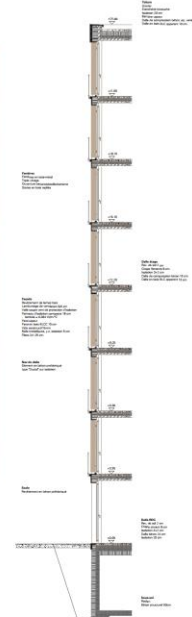
2. Project Goals
 Goals of the project, including the desired outcomes and the impact on the community.

3. Project Challenges
 Challenges of the project, including the constraints and the risks.

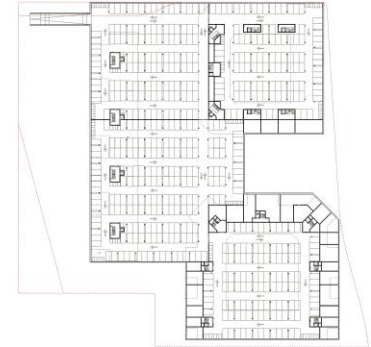
4. Project Solutions
 Solutions of the project, including the strategies and the actions.

5. Project Results
 Results of the project, including the achievements and the lessons learned.

02/24



02/24



02/24

5ème rang – 5ème prix – Jules et Jim

Bureau d'architectes :

BERREL BERREL KRÄUTLER AG
Binzstrasse 23, 8045 Zürich

Responsable du projet : Maurice BERREL, architecte, partenaire

Bureau d'ingénieurs :

SCHNETZER KRAUS
Aeschenvorstadt 48, 4010 Basel

GRUNER SA
Gellerstrasse 55, 4020 Basel

Bureau de paysagistes :

LORENZ EUGSTER
Hardstrasse 69, 8004 Zürich

Pièce A4

La proposition est jugée peu convaincante par le jury et n'a donc pas été retenue.

Pièce A5

La proposition morphologique cherche à créer une accroche spatiale avec les bâtiments situés de l'autre côté du mail, en disposant, autour d'un vide central, trois immeubles découpés, dont le plan est identique, mais dont le gabarit est épannelé afin de s'adapter progressivement à l'échelle du quartier pavillonnaire situé à l'Est.

Ces trois immeubles sont accrochés à un parking commun, dont l'un des niveaux est en sous-sol et l'autre au niveau du sol naturel, l'ensemble étant recouvert d'une dalle plantée, accessible depuis le mail au moyen d'un escalier monumental. La pertinence de ce dispositif ne convainc toutefois pas le jury, qui estime que l'espace central se voit de ce fait déconnecté du système urbain et que, par ailleurs, la viabilité des arbres à haute tige qui s'y trouvent reste précaire. Il apprécie toutefois le dispositif d'entrée au rez supérieur, les locaux communs étant disposés de manière à établir une série de séquences entre espaces public, semi-public et semi-privé.

L'intérêt principal de la proposition est qu'elle autorise une grande richesse typologique, chaque appartement bénéficiant d'orientations multiples, avec une grande efficacité dans la distribution des pièces. Elle évoque formellement la référence des expériences participatives des années 1970 de Christopher Alexander ou de Nicolas Habraken, sans toutefois montrer une réelle capacité à les renouveler.

L'expression architecturale des façades et le système constructif apparaissent ainsi un peu datés, et peu attractifs.



Introduction des Communaux d'Amilly
 Le projet d'habitat collectif est un enjeu majeur de la commune d'Amilly. Il s'agit de répondre à un besoin de logements abordables et de qualité, tout en favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Le projet est porté par la commune et implique de nombreux acteurs locaux.

Contexte et enjeux
 La commune d'Amilly est confrontée à un déficit de logements abordables. Le projet vise à créer un habitat de qualité, avec des espaces communs et des services adaptés aux besoins des habitants. Les enjeux sont de garantir la mixité sociale, l'écologie et la durabilité du projet.

Objectifs du projet
 Le projet a pour objectifs de créer un habitat de qualité, avec des espaces communs et des services adaptés aux besoins des habitants. Les enjeux sont de garantir la mixité sociale, l'écologie et la durabilité du projet.

Le projet de Jules et Jim
 Le projet de Jules et Jim est un habitat collectif de qualité, avec des espaces communs et des services adaptés aux besoins des habitants. Les enjeux sont de garantir la mixité sociale, l'écologie et la durabilité du projet.

Les enjeux du projet
 Les enjeux du projet sont de garantir la mixité sociale, l'écologie et la durabilité du projet. Il s'agit de créer un habitat de qualité, avec des espaces communs et des services adaptés aux besoins des habitants.

Le projet de Jules et Jim
 Le projet de Jules et Jim est un habitat collectif de qualité, avec des espaces communs et des services adaptés aux besoins des habitants. Les enjeux sont de garantir la mixité sociale, l'écologie et la durabilité du projet.



A5

Concours de projets Communaux d'Amilly | Phase 2 | Jules et Jim

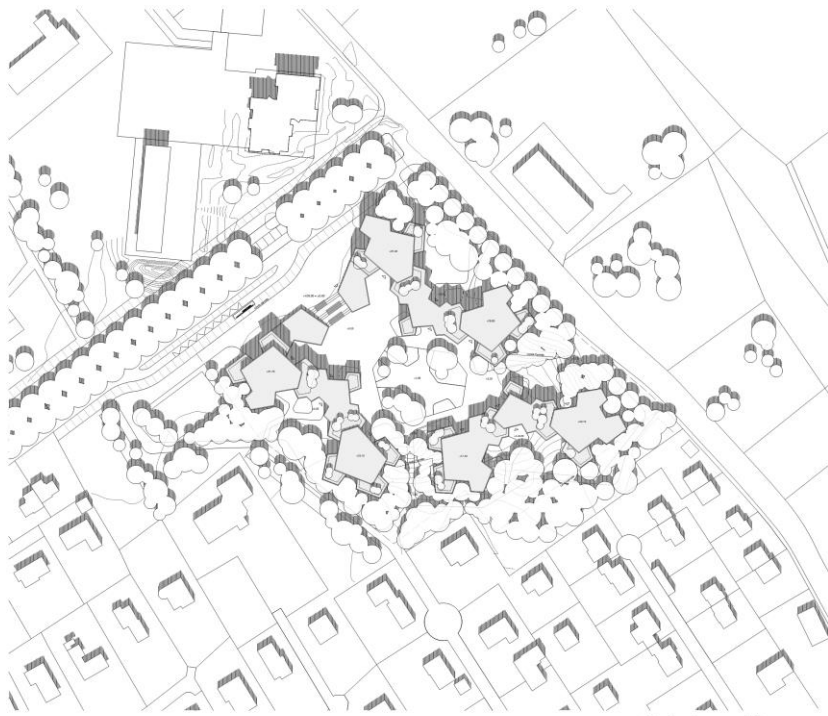


Notions relatives
 Dans le cadre de ce concours d'architecture, les participants sont invités à proposer des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins de la commune d'Amilly. Les projets doivent être compatibles avec le plan local d'urbanisme et les orientations de la politique de la ville.

Le cadre de référence
 Le projet doit être compatible avec le plan local d'urbanisme et les orientations de la politique de la ville. Les participants sont invités à proposer des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins de la commune d'Amilly.

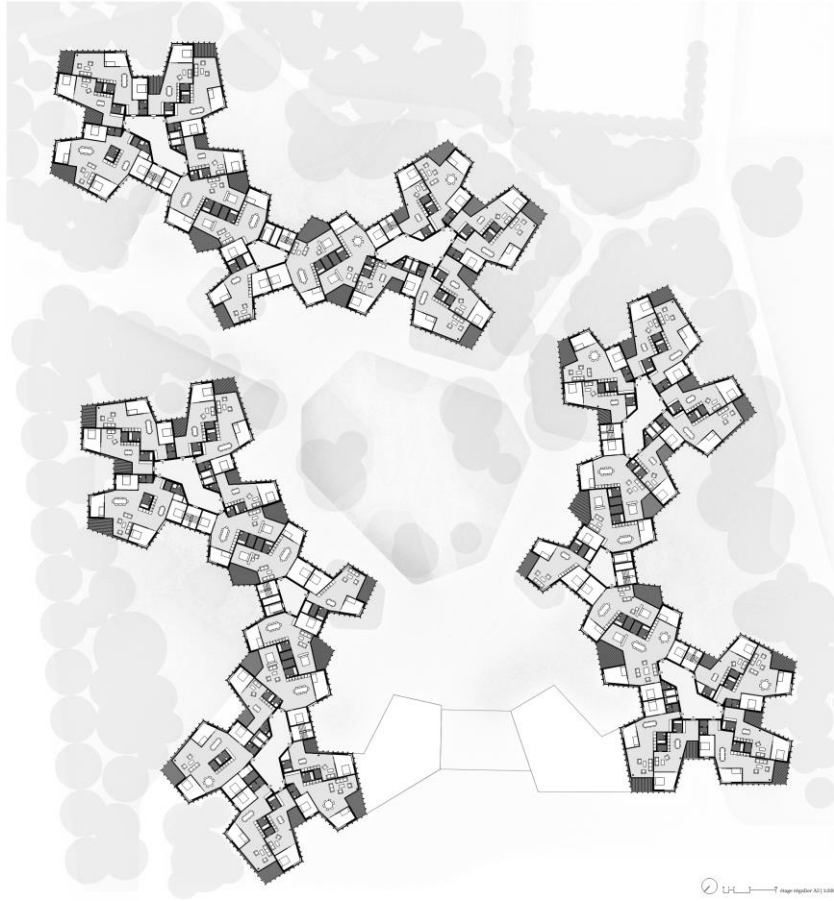
Le cadre de référence
 Le projet doit être compatible avec le plan local d'urbanisme et les orientations de la politique de la ville. Les participants sont invités à proposer des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins de la commune d'Amilly.

Le cadre de référence
 Le projet doit être compatible avec le plan local d'urbanisme et les orientations de la politique de la ville. Les participants sont invités à proposer des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins de la commune d'Amilly.

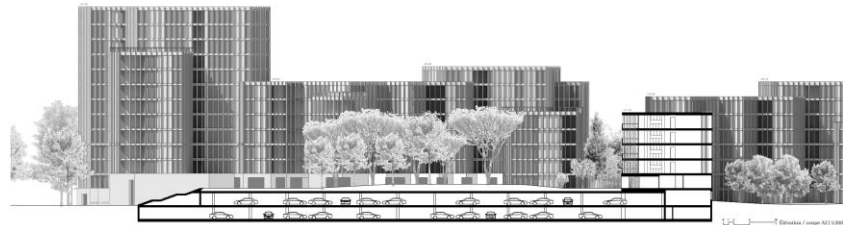


Concours de projets Communaux d'Amilly | Phase 2 | Jules et Jim

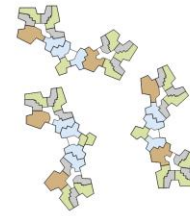




1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100



1/2000 - Elevation / étage 001 L100



1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100



1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100



1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100



1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100

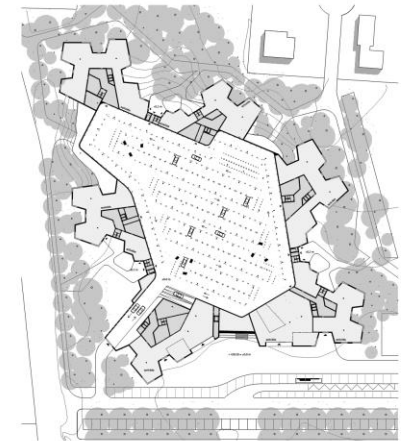


1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100

1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100



1/2000 - Coupes / étage 001 L100



1/2000 - Plan de situation / étage 001 L100

Projets non primés

291709

Bureau d'architectes :

PETITDIDIERPRIOUX ARCHITECTES
Rue Popincourt 47, 75011 Paris (France)

Responsables du projet :

Cédric PETITDIDIER, architecte, cogérant
Vincent PRIOUX, architecte, cogérant

Bureau d'ingénieurs

T INGENIERIE SA
Quai du Seujet 18, 1211 Genève

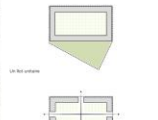


HABITER LE GRAND GENEVE

Une zone d'habitat d'habitat, une zone d'habitat d'habitat...
 Une zone d'habitat d'habitat, une zone d'habitat d'habitat...
 Une zone d'habitat d'habitat, une zone d'habitat d'habitat...

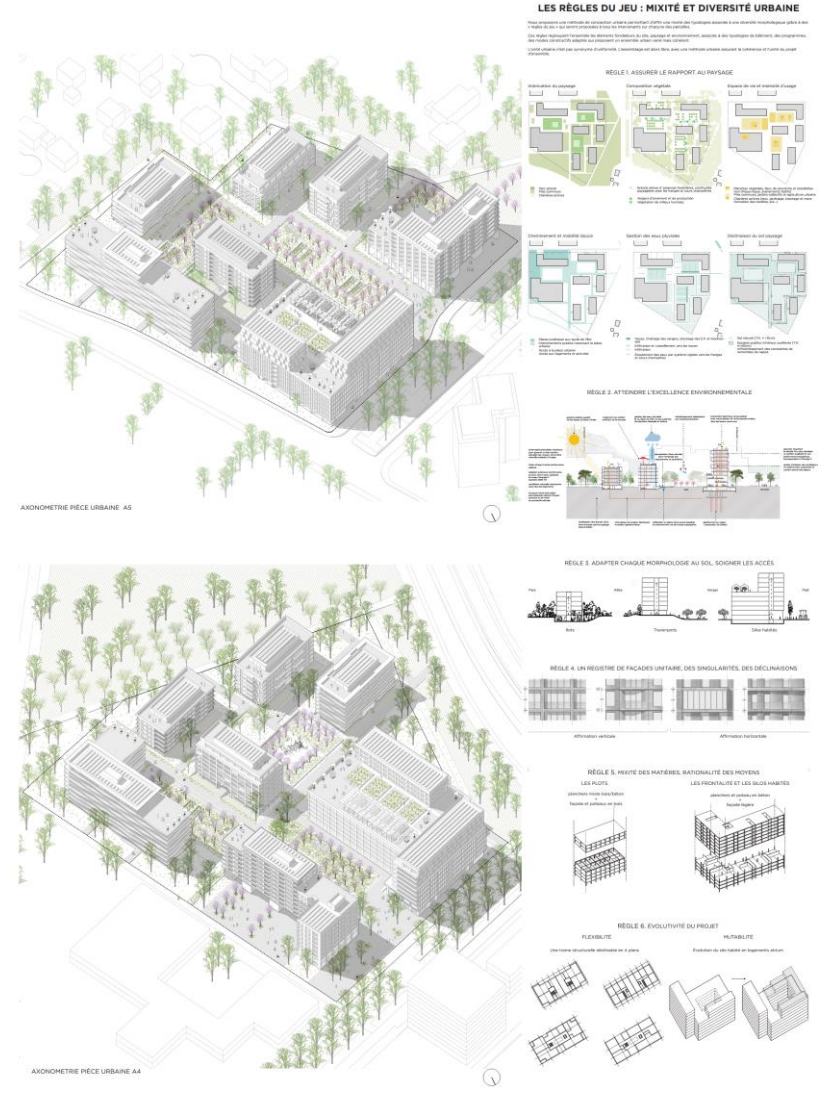


UNE CONTINUITÉ BOISÉE
 La continuité boisée est un élément essentiel de la qualité de vie...
 La continuité boisée est un élément essentiel de la qualité de vie...



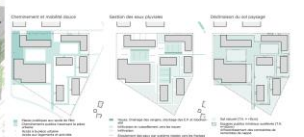
PLAN DE SITUATION 1/1000

CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
 ZÈME DEGRÉ
 GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
 CANTON DE GENEVE / COMMUNE DE THONEX



LES RÈGLES DU JEU : MIXITÉ ET DIVERSITÉ URBAINE

Les règles du jeu : mixité et diversité urbaine...
 Les règles du jeu : mixité et diversité urbaine...



AXONOMETRIE PIÈCE URBAINE A5

AXONOMETRIE PIÈCE URBAINE A4

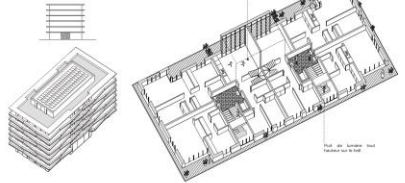
CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
 2ÈME DEGRÉ
 GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
 CANTON DE GENEVE / COMMUNE DE THONEX

MORPHOLOGIES URBAINES ET DIVERSITÉ DES TYPOLOGIES

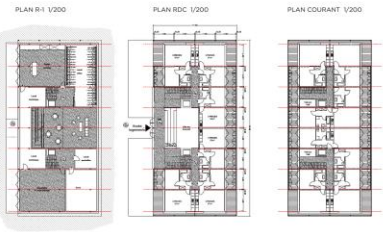
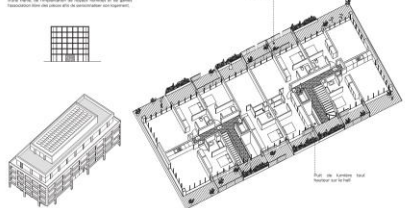
Les morphologies urbaines et les typologies de logements sont des outils de travail pour l'architecte. Elles ne sont pas des modèles à copier, mais des références à consulter et à adapter à la situation spécifique de chaque projet. Elles sont le résultat d'un processus de recherche et de réflexion collective.

MORPHOLOGIE I - LE PLOT

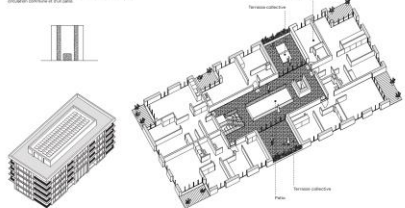
TYPLOGIE 1 - LOGEMENT COMPACT
 Typologie de logement compact, typologie de logement à haute densité, typologie de logement à haute densité.



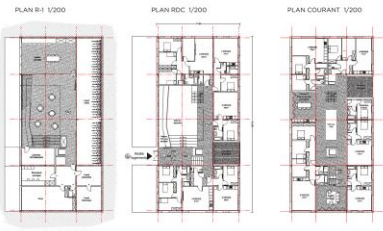
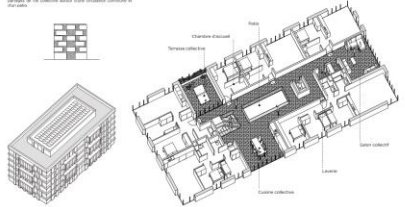
TYPLOGIE 2 - LOGEMENT A LA CARTE
 Typologie de logement à la carte, typologie de logement à la carte, typologie de logement à la carte.



TYPLOGIE 3 - LOGEMENT COOPERATIF
 Typologie de logement coopératif, typologie de logement coopératif, typologie de logement coopératif.



TYPLOGIE 4 - LOGEMENT CLUSTER
 Typologie de logement cluster, typologie de logement cluster, typologie de logement cluster.

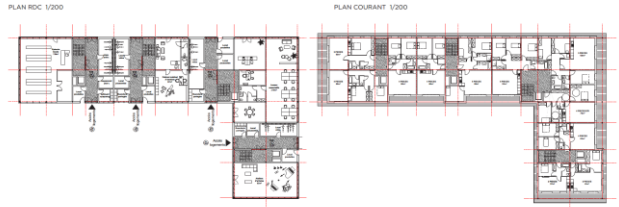
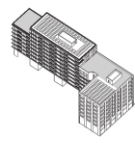


CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
 2ÈME DEGRÉ

GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
 CANTON DE GENÈVE / COMMUNE DE THONEX

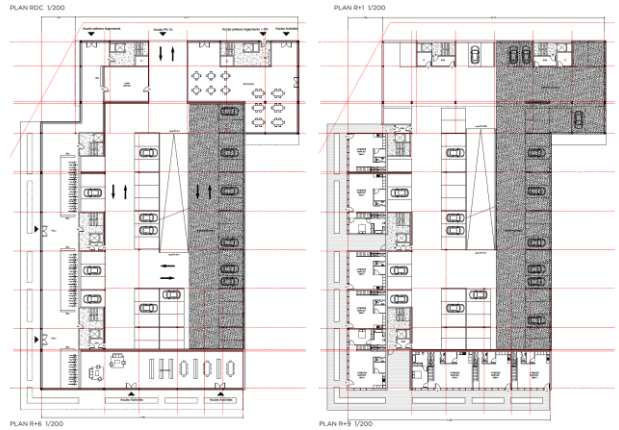
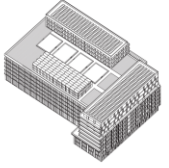
MORPHOLOGIE II - LES FRONTALITÉS

Les morphologies urbaines et les typologies de logements sont des outils de travail pour l'architecte. Elles ne sont pas des modèles à copier, mais des références à consulter et à adapter à la situation spécifique de chaque projet. Elles sont le résultat d'un processus de recherche et de réflexion collective.



MORPHOLOGIE III - LE SILO HABITÉ

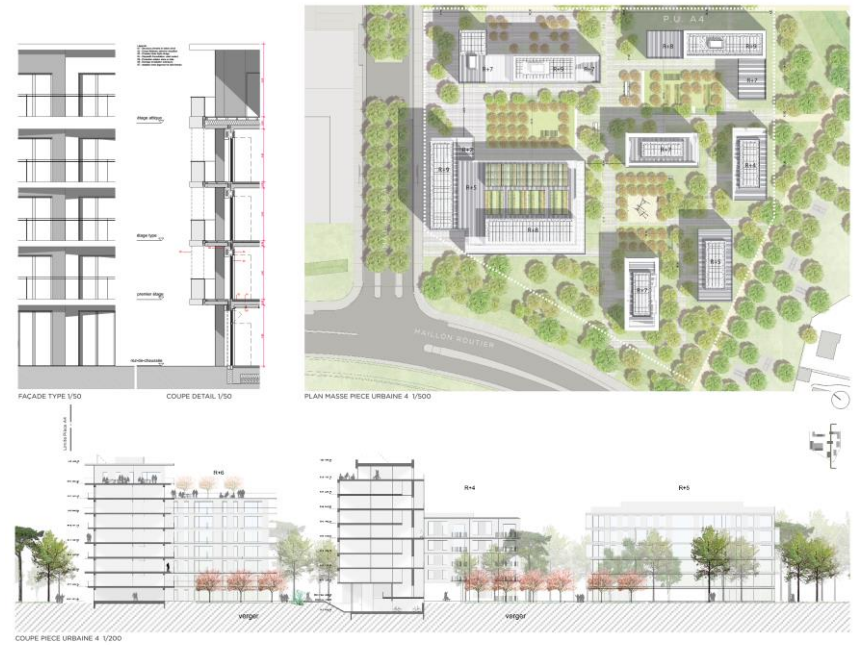
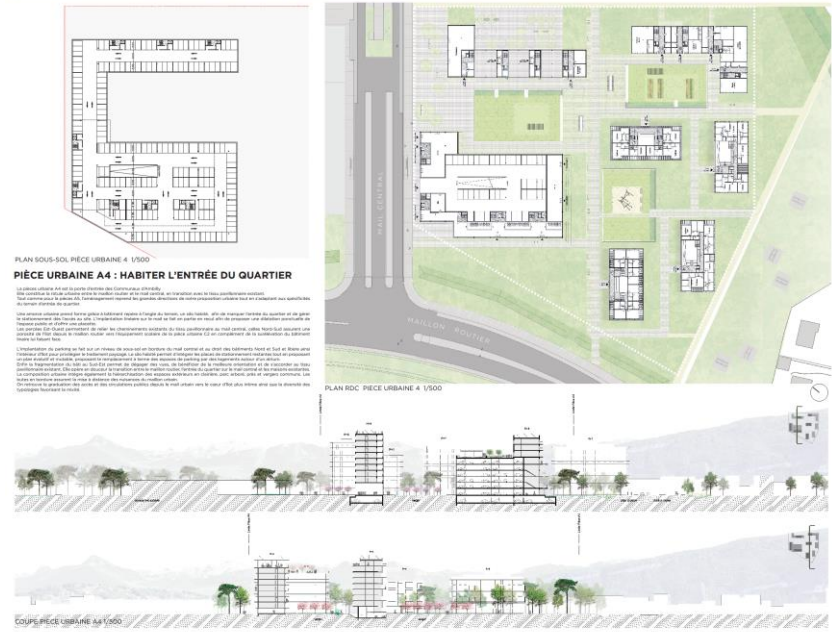
Les morphologies urbaines et les typologies de logements sont des outils de travail pour l'architecte. Elles ne sont pas des modèles à copier, mais des références à consulter et à adapter à la situation spécifique de chaque projet. Elles sont le résultat d'un processus de recherche et de réflexion collective.



CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
 2ÈME DEGRÉ

GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
 CANTON DE GENÈVE / COMMUNE DE THONEX

A5



CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
2ÈME DEGRÉ

GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
CANTON DE GENÈVE / COMMUNE DE THONON

CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
2ÈME DEGRÉ

GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
CANTON DE GENÈVE / COMMUNE DE THONON



CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
2ÈME DEGRÉ

GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
CANTON DE GENÈVE / COMMUNE DE THONEX

CONCOURS EN DEUX DEGRÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PIÈCES URBAINES A4 ET A5
2ÈME DEGRÉ

GRAND PROJET / COMMUNAUX D'AMBILLY / DEVISE: 291709
CANTON DE GENÈVE / COMMUNE DE THONEX

Abiroad

Bureau d'architectes :

BRAUEN WÄLCHLI ARCHITECTES
Rue de Bourg 25, 1003 Lausanne

Responsable du projet :
Michel VONLANTHEN, associé

Bureaux d'ingénieurs :

DIC SA INGENIEURS
Les Glariers, 1860 Aigle

TEKHNE SA
Place de Cornavin 12, 1201 Genève

COMMUNAUX D'AMBILLY / plan A4



ABIroad

ABroad
 Le projet consiste à intégrer le programme dans un ensemble de bâtiments qui s'inscrivent dans le tissu urbain existant. L'objectif est de créer un cadre de vie agréable et sûr, tout en respectant l'identité du quartier. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures.

Programme et typologie
 Le programme prévoit une mixité de logements en duplex, triplex et quadruplex, ainsi qu'un espace communautaire. Les logements sont conçus pour être confortables, lumineux et sécurisés. Le projet est financé par le conseil municipal et les habitants du quartier.

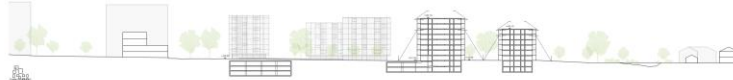
Équipements
 Le projet prévoit la création d'un espace communautaire, d'un jardin partagé et d'un espace de jeux pour enfants. Ces équipements sont conçus pour favoriser le lien social et améliorer la qualité de vie des habitants.

Financement
 Le projet est financé par le conseil municipal et les habitants du quartier. Le conseil municipal a voté en faveur du projet et a alloué des fonds pour sa réalisation. Les habitants ont également contribué au financement du projet.

1000 0 10 20 30 m
implantation et coupes



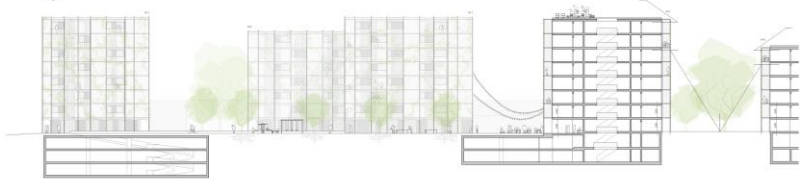
dessin de l'architecte

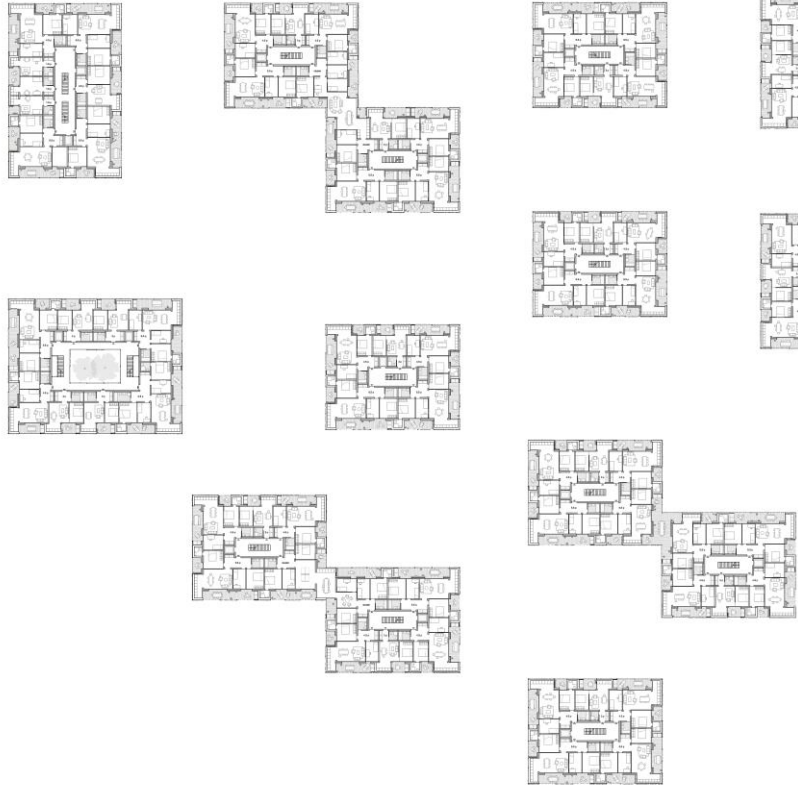


COMMUNAUX D'AMBILLY / plan A4

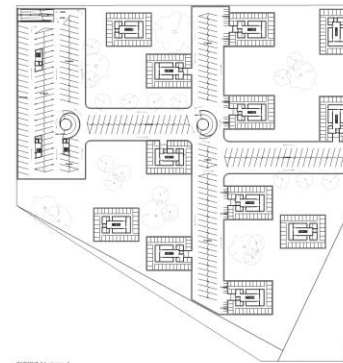
ABIroad

1000 0 10 20 30 m
vue de l'extérieur et coupes



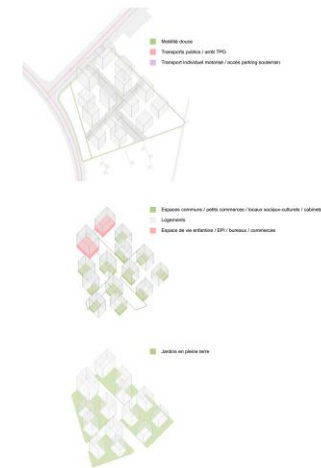


01/2024



PARKING A4, niveau 0

Plan de l'emplacement collectif		Plan des locaux individuels		Vestibule	
Niveau 0	271 places	Niveau 1	43 places	au plan collectif, complémentaires par rapport aux	
Niveau 1	211 places	Niveau 2	43 places	nécessaires par des plans de circulation verticaux	
Total	482 places	Total	86 places individuelles		

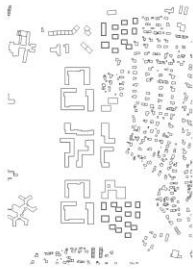


A5 - Abroad

COMMUNAUX D'AMBILLY / PIERRES

AbIroad

1000
IMPLANTATION ACCOUPES



Contexte des lieux urbains
Le terrain est situé dans un quartier résidentiel existant, caractérisé par une densité moyenne et une mixité d'habitat. L'objectif est de créer un développement cohérent qui s'intègre à l'existant tout en apportant une réponse à des besoins spécifiques de logements et de services.

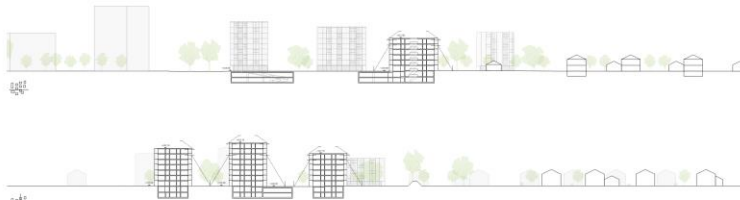
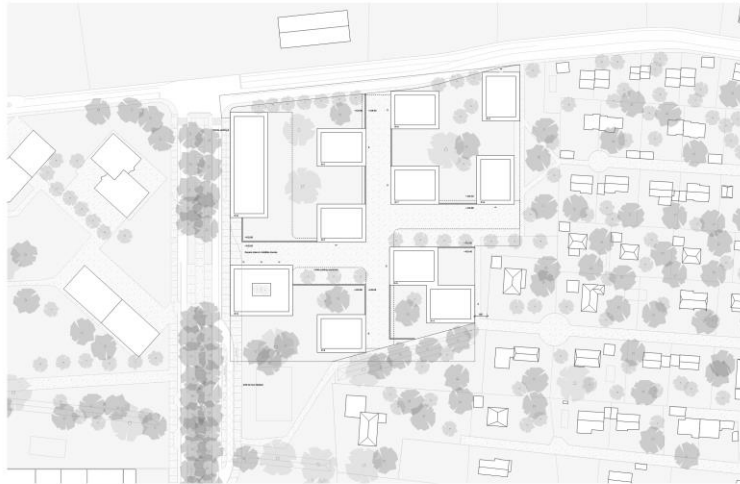
Objectifs
Le projet vise à créer un habitat de qualité, mixte en termes de typologie et de densité, qui favorise le lien social et l'usage des espaces publics. Il s'agit également de répondre à des enjeux environnementaux et de mobilité.

Maîtrise
Le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte de la Vallée de la Saône. Le projet est financé par le département de l'Ain et la commune d'Ambilly-les-Bains.

Programme
Le programme comprend 100 logements, dont 20 logements sociaux, ainsi que des espaces commerciaux et des équipements publics.



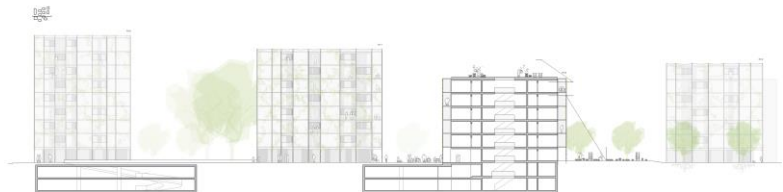
Section CC de l'habitat

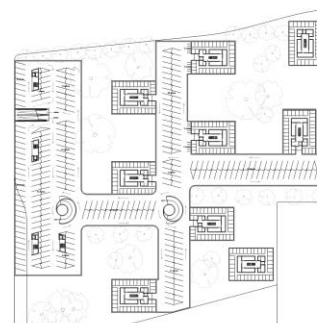
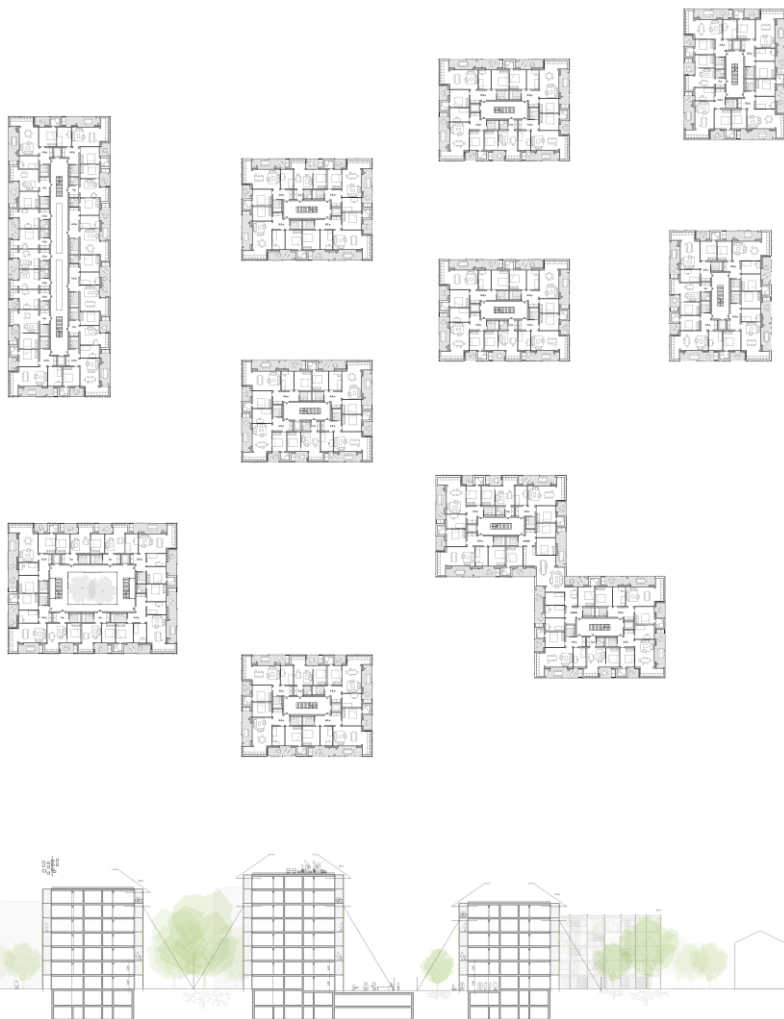


COMMUNAUX D'AMBILLY / PIERRES

AbIroad

1000
REPRÉSENTATION DE COUPES





PARKING A4, niveau 0

pièces de développement officieuses
 surface : 1000 m²
 volume : 2000 m³
 hauteur : 20 m

pièces de développement officielles
 surface : 1000 m²
 volume : 2000 m³
 hauteur : 20 m

volume
 les pièces officielles à développement officielles
 sont indiquées par des lignes rouges continues

FAÇADES VÉGÉTALISÉES



POTAGES URBAINS



PLANTATIONS



Aldikatu

Bureau d'architectes :

JOUD VERGELY BEAUDOIN ARCHITECTES
Rue Haldimand 14, 1003 Lausanne

Responsable du projet :

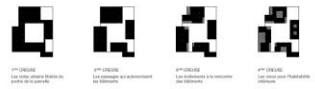
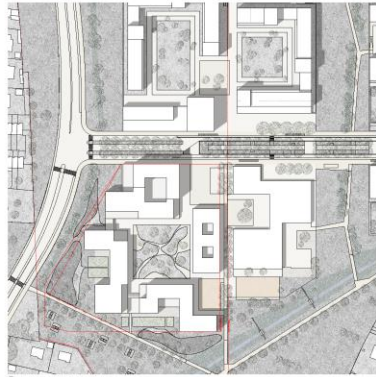
Lorraine BEAUDOIN, architecte, associée-gérante

Bureau d'ingénieurs :

RUPRECHT INGEGNERIA SA
Via Ai Faggi 6, 6912 Lugano

Bureau de paysagistes :

INTERVAL PAYSAGE SARL
Avenue de la Gare 31, 1022 Chavannes-près-Renens

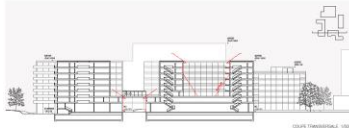


UNE DENNITE ADIEE

Plus les densités, le plus l'habitat individuel d'un quartier se développe, plus les habitants ont de la place pour vivre. C'est pourquoi, dans ce quartier, nous avons choisi de créer une unité d'habitat qui soit à la fois dense et ouverte.

PIÈCE A4 - LA CONSTITUTION

La pièce A4 est constituée de trois volumes distincts, qui sont reliés entre eux par des passerelles et des escaliers. Cette configuration permet de créer un espace de vie commun et ouvert, tout en respectant les contraintes de densité.



PRINCIPES D'OCQUARTIER

1. MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE - OCCUPATION

Créer une mixité générationnelle permet de favoriser le lien social et de créer un quartier vivant et dynamique.

2. MIXITÉ DE SERVICES - MIXITÉ

Intégrer des services de proximité (écoles, commerces, espaces verts) permet de créer un quartier complet et agréable à vivre.

3. HÉTÉROGÉNÉITÉ DE CONTACTS URBAIN

Créer des espaces publics et des lieux de rencontre favorise les interactions sociales et le sentiment d'appartenance.

4. MIXITÉ SOCIALE - MIXITÉ SOCIALE

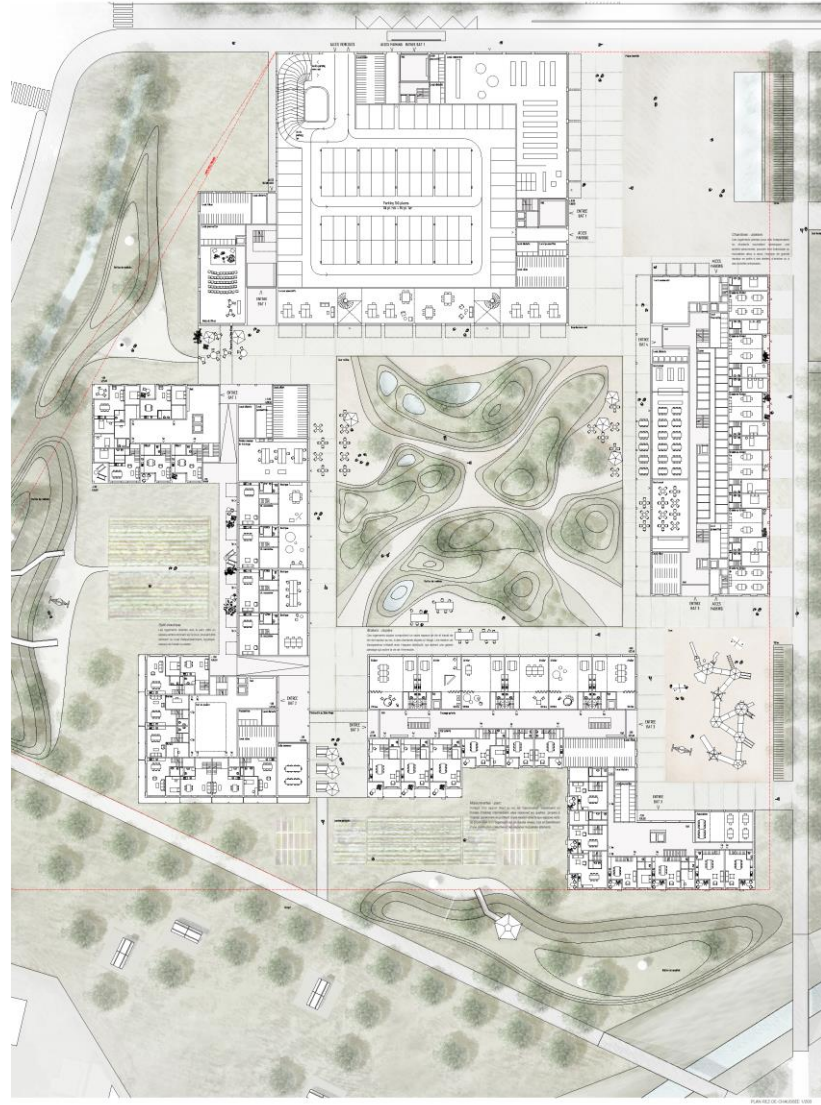
Mettre en œuvre une politique de mixité sociale permet de favoriser l'équité et la cohésion sociale.

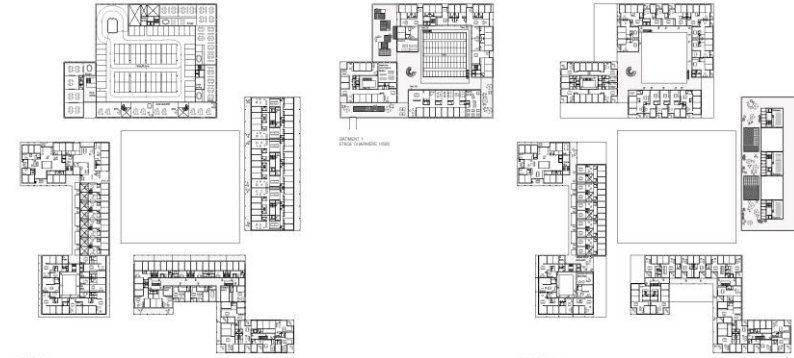
5. MOBILITÉ ET TRAJETS DE PROXIMITÉ

Faciliter les déplacements et créer des trajets courts favorise la qualité de vie et la durabilité.

6. MIXITÉ D'ACTIVITÉS

Créer des espaces polyvalents et multifonctionnels favorise la diversité des usages et la vitalité du quartier.







1^{ère} VERSION
Un corps de bâtiment fermé par
des façades vitrées.

2^{ème} VERSION
Un bâtiment ouvert sur courants
et façades vitrées.

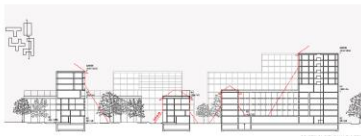
3^{ème} VERSION
Un bâtiment ouvert sur
courants et façades vitrées.

UNE DENSITÉ ADÉQUATE

Chaque plan est une composition d'éléments qui se répondent. C'est un jeu de formes et de volumes qui se crée dans l'espace. Le projet est une composition de volumes qui se répondent. C'est un jeu de formes et de volumes qui se crée dans l'espace. Le projet est une composition de volumes qui se répondent. C'est un jeu de formes et de volumes qui se crée dans l'espace.

PIÈCE A4 - LE MÉNAGE

Le projet est une composition de volumes qui se répondent. C'est un jeu de formes et de volumes qui se crée dans l'espace. Le projet est une composition de volumes qui se répondent. C'est un jeu de formes et de volumes qui se crée dans l'espace.



PRINCIPES D'ÉCOQUARTIER

1. SENSIBILISER ENVIRONNEMENTAL - GESTION DES SOLS

Évaluation des risques
Plan de gestion des sols
Plan de gestion des sols

2. PROTEGER ET DÉVALUER LES SOLS

Valorisation
Plan de gestion des sols
Plan de gestion des sols

3. HABITABILITÉ ET CONCEPTS URBAINS

Développement d'un quartier
Le développement d'un quartier
Le développement d'un quartier

4. CONCEPTS URBAINS

Le concept d'un quartier
Le concept d'un quartier
Le concept d'un quartier

5. VE COMMUNICATIVE - MAÎTRE D'ŒUVRE

Une maîtrise d'ouvrage
Une maîtrise d'ouvrage
Une maîtrise d'ouvrage

6. MAÎTRE D'ŒUVRE DE PRÉFÉRENCE

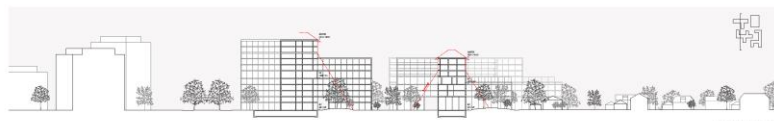
Observations
Observations
Observations

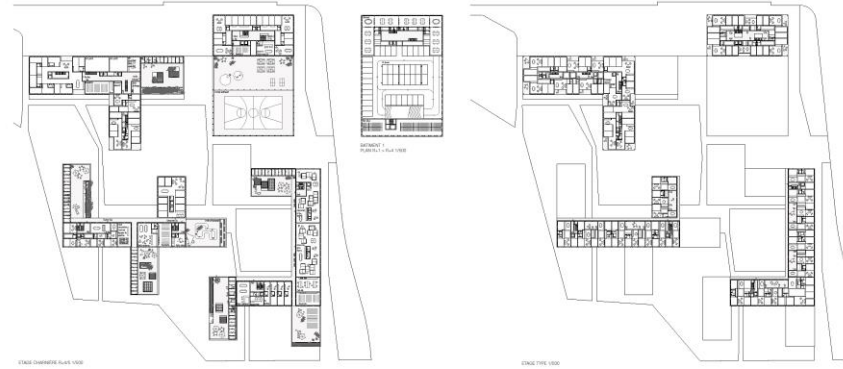
7. MAÎTRE D'ŒUVRE DE PRÉFÉRENCE

Observations
Observations
Observations

8. MAÎTRE D'ŒUVRE DE PRÉFÉRENCE

Observations
Observations
Observations





ÉTAPE 000

ÉTAPE 100



ÉTAPE 200

ÉTAPE 300

ÉTAPE 400



UNE VIE COLLECTIVE HORIZONTALE
Le principe horizontal de la vie collective est à la fois un choix et un défi. Au-delà de la simple question de la forme, il s'agit de créer un cadre de vie qui favorise le lien social et le bien-être des habitants. Une vie collective horizontale implique une organisation spatiale qui favorise les rencontres et le partage. Elle nécessite également une gestion collective des espaces communs et une implication active des habitants dans la vie du quartier.



COUPE TRANSVERSALE 100



COUPE LONGITUDINALE 100

Chez Maurice

Bureau d'architectes :

BUNQ SA
Rue Saint-Jean 32, 1260 Nyon

Responsable du projet :

Laurent GAILLE, architecte, associé

Bureau d'ingénieurs :

MP INGENIEURS CONSEILS SA
Rue du Centre 16, 1023 Crissier

PERENZIA INGENIEURS SARL
Route de Saint-Cergue 27, 1260 Nyon

Bureau d'architectes-urbanistes

FISCHER MONTAVON + ASSOCIES ARCHITECTES-URBANISTES SA
Ruelle Vautier 10, 1400 Yverdon-Les-Bains

Bureau de paysagistes

PASCAL HEYRAUD SARL
Rue de l'Evole 8A, 2000 Neuchâtel

A4 – Chez Maurice

COMANRUC DAMBLU PECS ALAS CHEZ MAURICE

0. ETAT DE BASE

Contexte urbain

Le quartier est situé dans le tissu urbain existant de la commune de Damblu. Il est caractérisé par une densité moyenne et une mixité d'habitat. Le projet vise à améliorer la qualité de vie et à créer un cadre de vie plus agréable.

Principaux enjeux

- Améliorer la qualité de l'habitat et la mixité sociale.
- Créer des espaces publics de qualité et favoriser la vie de quartier.
- Intégrer les enjeux environnementaux et paysagers.

De l'existant au projet

Le projet consiste à réorganiser l'espace existant pour créer un cadre de vie plus agréable et plus sûr. Les interventions principales sont :

- La création de nouvelles unités d'habitat.
- La réorganisation des espaces publics et des voiries.
- La mise en place de mesures de sécurité et de confort.

Plan de masse

1. URBANISME

Urbanisme

Le projet est structuré autour d'un axe principal qui relie le quartier à la ville. Les interventions principales sont :

- La création de nouvelles unités d'habitat.
- La réorganisation des espaces publics et des voiries.
- La mise en place de mesures de sécurité et de confort.

REGLER URBANISTIQUES

- Zone d'habitat collectif (ZHC)
- Zone d'habitat individuel (ZHI)
- Zone d'habitat mixte (ZHM)

plan 04 plan 05

"Ce sont les espaces vides qui créent le paysage intérieur et non pas la vue aérienne des volumes distribués au sol dont l'harmonie ne peut être perceptible à la vue du promeneur et de l'habitant." Fernand Pouillon



COMANRUC DAMBLU PECS ALAS CHEZ MAURICE

plan 04 (plan masse) 1/100

2. MORPHOLOGIE

Le projet vise à créer un cadre de vie plus agréable et plus sûr. Les interventions principales sont :

- La création de nouvelles unités d'habitat.
- La réorganisation des espaces publics et des voiries.
- La mise en place de mesures de sécurité et de confort.

3. MOBILITE

Le projet vise à améliorer la qualité de l'habitat et la mixité sociale. Les interventions principales sont :

- La création de nouvelles unités d'habitat.
- La réorganisation des espaces publics et des voiries.
- La mise en place de mesures de sécurité et de confort.

4. PAYSAGE

Le projet vise à améliorer la qualité de l'habitat et la mixité sociale. Les interventions principales sont :

- La création de nouvelles unités d'habitat.
- La réorganisation des espaces publics et des voiries.
- La mise en place de mesures de sécurité et de confort.

COMMUNE D'ARBEY - PÉES AI-AS - CHEZ SAURCE

plan 03 / plan masse - 1:500

5. PROGRAMME

Objectifs du programme

Le programme est défini par le maître d'ouvrage public. Les équipements communautaires sont à destination de tous les habitants de la commune et de la zone d'habitat. Les équipements scolaires sont à destination des enfants de la commune.

Plan 04

6. TYPOLOGIES

Typologie

Le projet est basé sur la typologie de la zone d'habitat. Les équipements communautaires sont à destination de tous les habitants de la commune et de la zone d'habitat. Les équipements scolaires sont à destination des enfants de la commune.

Plan 05

7. DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs du projet

Le projet est basé sur les objectifs de développement durable. Les équipements communautaires sont à destination de tous les habitants de la commune et de la zone d'habitat. Les équipements scolaires sont à destination des enfants de la commune.

Plan 06

Plan 07

Plan 08

Plan 09

Plan 10

Plan 11

Plan 12

Plan 13

Plan 14

Plan 15

Plan 16

Plan 17

Plan 18

Plan 19

Plan 20

Plan 21

Plan 22

Plan 23

Plan 24

Plan 25

Plan 26

Plan 27

Plan 28

Plan 29

Plan 30

Plan 31

Plan 32

Plan 33

Plan 34

Plan 35

Plan 36

Plan 37

Plan 38

Plan 39

Plan 40

Plan 41

Plan 42

Plan 43

Plan 44

Plan 45

Plan 46

Plan 47

Plan 48

Plan 49

Plan 50

Plan 51

Plan 52

Plan 53

Plan 54

Plan 55

Plan 56

Plan 57

Plan 58

Plan 59

Plan 60

Plan 61

Plan 62

Plan 63

Plan 64

Plan 65

Plan 66

Plan 67

Plan 68

Plan 69

Plan 70

Plan 71

Plan 72

Plan 73

Plan 74

Plan 75

Plan 76

Plan 77

Plan 78

Plan 79

Plan 80

Plan 81

Plan 82

Plan 83

Plan 84

Plan 85

Plan 86

Plan 87

Plan 88

Plan 89

Plan 90

Plan 91

Plan 92

Plan 93

Plan 94

Plan 95

Plan 96

Plan 97

Plan 98

Plan 99

Plan 100

COMMUNE D'ARBEY - PÉES AI-AS - CHEZ SAURCE

plan 07 / plan de situation - 1:200

Plan 01 / coupe transversale

A5 – Chez Maurice



Continuité

Bureau d'architectes :

PRIVILEGGIO -SECCHI
Via Dei Mille 37, 20129 Milano (Italie)

Responsable du projet :

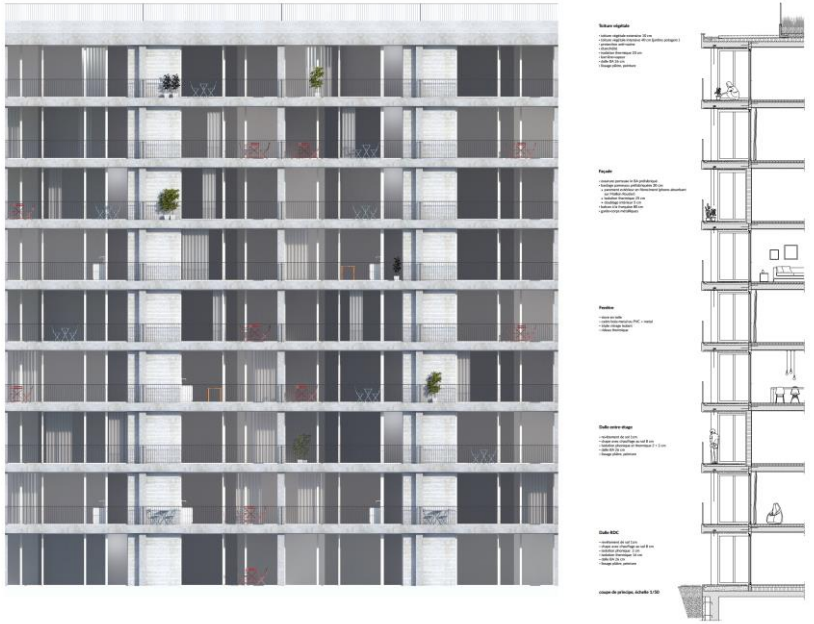
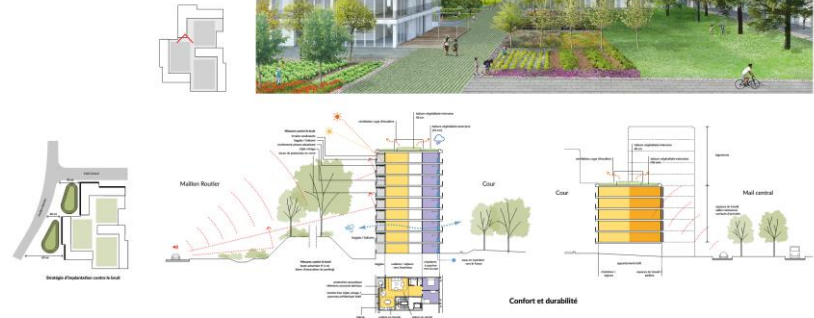
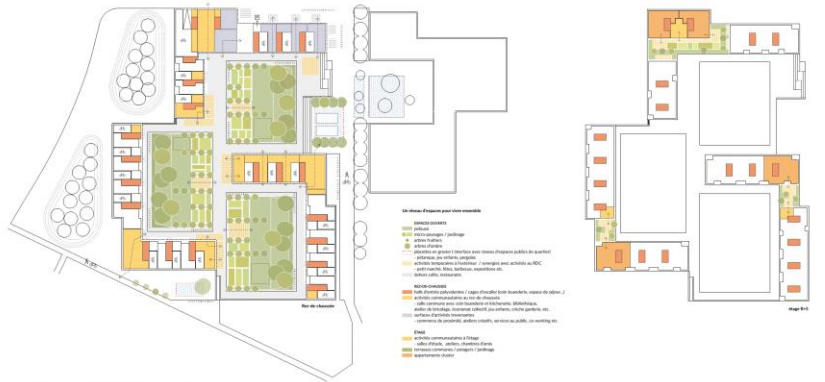
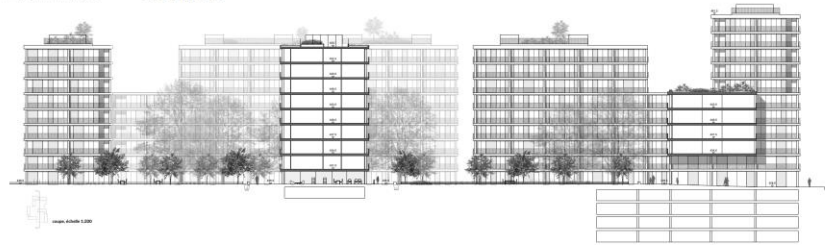
Nicolò PRIVILEGGIO, architecte, chef de bureau

Bureau d'ingénieurs :

ING. MARIO GALLINARO
Via Luigi Pellizzo, 35128 Padova (Italie)

Bureau de paysagistes :

MARIA TELES ARQUITECTURA PAYSAGISTA
Rua Alexandre Braga 3, 1950 Lisbona (Portugal)



A5 - Continuité

CONTINUITÉ

General Presentation

Context

Objectives

Conceptual Diagrams

Legend

- Green areas: green spaces
- Blue areas: water bodies
- Yellow areas: pedestrian paths
- Red areas: bicycle paths
- Grey areas: roads
- Black areas: building footprints

Elevations

Site Plan

CONTINUITÉ

Level 1

Level 2

Level 3

Level 4

Level 5

Level 6

Level 7

Level 8

Level 9

Level 10

Level 11

Level 12

Level 13

Level 14

Level 15

Level 16

Level 17

Level 18

Level 19

Level 20

Level 21

Level 22

Level 23

Level 24

Level 25

Level 26

Level 27

Level 28

Level 29

Level 30

Level 31

Level 32

Level 33

Level 34

Level 35

Level 36

Level 37

Level 38

Level 39

Level 40

Level 41

Level 42

Level 43

Level 44

Level 45

Level 46

Level 47

Level 48

Level 49

Level 50

Level 51

Level 52

Level 53

Level 54

Level 55

Level 56

Level 57

Level 58

Level 59

Level 60

Level 61

Level 62

Level 63

Level 64

Level 65

Level 66

Level 67

Level 68

Level 69

Level 70

Level 71

Level 72

Level 73

Level 74

Level 75

Level 76

Level 77

Level 78

Level 79

Level 80

Level 81

Level 82

Level 83

Level 84

Level 85

Level 86

Level 87

Level 88

Level 89

Level 90

Level 91

Level 92

Level 93

Level 94

Level 95

Level 96

Level 97

Level 98

Level 99

Level 100

Places au quartier

Bureau d'architectes :

GROUPEMENT D'ARCHITECTES BLERD ZEQIRAJ, NUNES MICHEK &
OLIVIER GENETELLI
Avenue Sainte-Cécile 13, 1217 Meyrin

Responsables du projet :

Blerd ZEQIRAJ, architecte
Michel NUNES, architecte
Olivier GENETELLI, architecte

Bureaux d'ingénieurs :

LE COLLECTIF SARL INGENIEURS CIVILS
Clos de la Fonderie 4, 1227 Carouge

VIRIDIS ENVIRONNEMENT
Rue de l'Industrie 1611, Beloeil (Québec)

COMMUNAUX D'AMBILLY PIÈCES A4-A5 PLACES AU QUARTIER

ÉTAPE 4-4 (1/2)

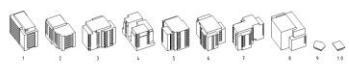


PLAN DÉTAILLÉ DE LA ZONE COMMUNALE, APRES AVEC SERVICES EN COMMUN

- Zones communes (services, espaces verts, etc.)
- Zones de services en commun (garage, etc.)
- Zones de services en commun (garage, etc.)
- Zones de services en commun (garage, etc.)



LEGÈRE
 Le plan de détail de la zone communale, après avoir été servi en commun, est un document d'information et de consultation. Il ne constitue pas un document contractuel. Les données techniques et les conditions de vente sont celles qui figurent dans le règlement de vente et dans le prospectus de vente. Le plan de détail de la zone communale, après avoir été servi en commun, est un document d'information et de consultation. Il ne constitue pas un document contractuel. Les données techniques et les conditions de vente sont celles qui figurent dans le règlement de vente et dans le prospectus de vente. Le plan de détail de la zone communale, après avoir été servi en commun, est un document d'information et de consultation. Il ne constitue pas un document contractuel. Les données techniques et les conditions de vente sont celles qui figurent dans le règlement de vente et dans le prospectus de vente.



COMMUNAUX D'AMBILLY PIÈCES A1-A5 PLACES AU QUARTIER

PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le projet de logements sociaux se situe au sein d'un quartier existant, à proximité immédiate de la gare d'Ambilly. L'objectif est de créer un habitat de qualité, mixte en termes de typologie et de densité, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain environnant. Le programme prévoit la construction de plusieurs bâtiments de hauteur variable, allant de 4 à 10 étages, avec une mixité de logements (studios, 1, 2, 3 et 4 pièces) et des espaces communs (salles de sport, bibliothèque, espaces de détente).

PLAN DÉTAILLÉ DES ACTIVITÉS

- Parc de jeux
- Parc de sport
- Parc de détente
- Parc de marche
- Parc de vélo

PLAN DÉTAILLÉ DU GRAND PARCOURS

Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les espaces verts sont aménagés avec des arbres matures, des bancs et des équipements de jeux adaptés à différents âges. Des pistes cyclables et des chemins piétons sont également prévus pour favoriser les déplacements doux.

PLAN DÉTAILLÉ DES ACTIVITÉS DÉTAILLÉES ET ENVIRONNEMENT LOCAL

Cette section détaille les équipements communs et les services proposés aux résidents, ainsi que leur intégration dans l'environnement local. Les équipements incluent une salle de sport, une bibliothèque, des espaces de détente et des zones de rencontre.

PLAN DÉTAILLÉ DU QUARTIER ET DU GRAND PARCOURS

Cette vue d'ensemble illustre la position du projet au sein du quartier d'Ambilly, en lien avec la gare et les autres équipements existants. Elle met en évidence la proximité avec les transports en commun et les services de proximité.

COMMUNAUX D'AMBILLY PIÈCES A1-A5 PLACES AU QUARTIER



REPERES SUR L'ENVIRONNEMENT LOCAL (ARTS ET LES ESPACES)

Le projet s'inscrit dans un quartier dynamique et bien desservi. La gare d'Ambilly est à proximité immédiate, offrant une excellente accessibilité aux transports en commun. Le quartier dispose également de nombreux commerces, services et équipements publics, contribuant à un cadre de vie agréable et sécurisé.

REPERES SUR LE QUARTIER

Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Les espaces verts sont aménagés avec des arbres matures, des bancs et des équipements de jeux adaptés à différents âges. Des pistes cyclables et des chemins piétons sont également prévus pour favoriser les déplacements doux.

REPERES SUR L'ENVIRONNEMENT LOCAL (ARTS ET LES ESPACES)

Le projet s'inscrit dans un quartier dynamique et bien desservi. La gare d'Ambilly est à proximité immédiate, offrant une excellente accessibilité aux transports en commun. Le quartier dispose également de nombreux commerces, services et équipements publics, contribuant à un cadre de vie agréable et sécurisé.

CÔTÉ SUD-OUEST (PIÈCE 1-10)

CÔTÉ SUD-EST (PIÈCE 1-10)

CÔTÉ NORD-OUEST (PIÈCE 1-10)

CÔTÉ NORD-EST (PIÈCE 1-10)

SECTION VERTICALE

Ces sections illustrent la structure interne du bâtiment, montrant les niveaux des étages, les escaliers et les zones communes. Elles permettent de visualiser la hauteur des pièces et la disposition des espaces intérieurs.



